

Le Dniєрч



Numéro 55 Septembre 2010
N° ISSN 1253-2207



3000^{ème}

Enfant
accueilli



TCHERNOBYL

En 1986 : explosion de la centrale nucléaire
Aujourd'hui en 2010 : LA CATASTROPHE



Tatiana

SHLYKOVA



Alice

SHLYKOVA



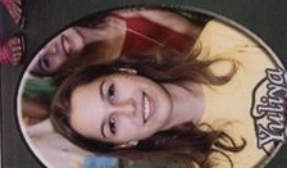
Olga

KOSTENKO



Raisa

ERMISCH



Svitlana

YANKO

Les enfants de Tchernobyl

Horbourg-Wihr, le 07 08 2010

SOMMAIRE

- P. 4* Editorial. TCHERNOBYL 2010 remake de 1986 : dénis et désinformations
- P. 5 et 6* Olena, 2 juillet 2010 : 19 645 Bq de césium 137 !
- P. 7 à 10* L'été du « 3000^{ème} accueil »
- P. 11* 29 287 œufs en bois vendus en 2010. Les collégiens de Seppois-le-Bas solidaires
- P. 12 et 13* .. NOVOZYBKOV. Rencontre avec un héros soviétique
- P. 14* L'association décorée par les autorités russes
- P. 15 à 19* ... Des incendies touchant les territoires contaminés par Tchernobyl en Russie et en Ukraine conduisent à des retombées dangereuses pour les populations
- P. 20* De plus en plus de sangliers radioactifs en Allemagne, 24 ans après l'explosion de Tchernobyl
- P. 21* Le césium 137 mesuré au sommet du Puy de Dôme
- P. 22 à 24* ... Tchernobyl, le cimetière qui disperse la mort
- P. 25 à 27* ... Désinformation. A propos du film « Tchernobyl, histoire naturelle » diffusé sur Arte
- P. 28 à 31* ... Eruption du volcan islandais. Remarques préliminaires sur l'impact radiologique du passage du nuage de cendres sur la France
- P. 32* « La Cimade » enquête sur les pratiques de délivrance des visas par le Consulat de France en Ukraine
- P. 33 à 42* ... Rapport d'observation de « La Cimade » sur l'Ukraine

« Le Dniepr », publication trimestrielle éditée par l'association :
« LES ENFANTS DE TCHERNOBYL »

Résidence « Les Provinces » 1 A rue de Lorraine 68840 PULVERSHEIM
courriel : les.enfants.de.tchernobyl@wanadoo.fr
Site Internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr

Rédactrice en chef : Eveline KIEFFER
Directeur de Publication : Thierry MEYER
Comité de Rédaction : Catherine ALBIE, Norbert BERNOLIN, Elisabeth CORDIER, Anne-Marie et Marc DESCHLER,
Dominique GATINEAU, Marie-Christine KLEIN, Angèle MOSSER, Pierre VERNEREY.

Impression : Maison de la Presse - 64 rue de la République 68500 GUEBWILLER
ISSN : 1253 - 2207
Téléphone : 03.89.76.94.42

Dépôt légal : Septembre 2010

Editorial

Tchernobyl 2010 remake de 1986 : dénis et désinformations à gogo.

Dans deux ou trois cents ans la majeure partie de la contamination radioactive de Tchernobyl aura disparu de la région de Novozybkov ou du nord de l'Ukraine où survivent les gamins que nous invitons l'été en France. En attendant elle diminue mais elle diffuse, le césium 137, le strontium 90 et leurs comparses, au gré des vents, du ruissellement, des travaux agricoles et des incendies.

La Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR) reconnaît que « toute dose de rayonnement comporte un risque cancérigène et génétique ».

Après Tchernobyl, 6 millions d'hectares ont été pollués par la radioactivité, en particulier en Russie, en Ukraine et au Bélarus. Chaque année de nombreux incendies de plus ou moins grande importance se déclarent dans les régions contaminées. Cette année, à la différence des précédentes, la focalisation des médias occidentaux a confirmé ce que nous ne cessons de crier : « la catastrophe de Tchernobyl c'est aujourd'hui ! »

Les particules radioactives diffusées dans l'environnement par les incendies contaminent inévitablement les terres agricoles, les jardins, les forêts, et donc la chaîne alimentaire.

Une fois encore, comme sous l'ère soviétique en 1986, le gouvernement russe a usé de son pouvoir pour étouffer et verrouiller l'information qui pouvait compromettre sa capacité à gérer les situations de crise. Il est de notre responsabilité pour les gamins de Novozybkov de dénoncer l'opacité et le déni des autorités russes face au risque avéré de contamination radioactive due aux incendies (p. 15).

Déni en Russie, manœuvres de désinformation sur Tchernobyl en France.

Le 25 mai, la chaîne de télévision franco-allemande Arte diffuse en « prime time » (avec une audience record et inhabituelle estimée à 1,2 million de téléspectateurs) un document intitulé : « Tchernobyl, une histoire naturelle ». Le Professeur Michel Fernex analyse (p. 25) ce reportage qui est tout sauf un film d'information scientifique honnête.

Second épisode. Faisant suite à l'éruption du volcan islandais, Hervé Nifenecker publie le lendemain sur www.lexpansion.com un article dans lequel il affirme que ces cendres volcaniques sont plus radioactives que les retombées de Tchernobyl ! La Criirad qui juge qu'il s'agit d'une « instrumentalisation de certains pro-nucléaires pour indirectement minimiser l'impact des retombées de Tchernobyl » répond à cette désinformation par un argumentaire scientifique (p. 28).

La Cimade vient de publier une étude sur les pratiques des consulats français en matière de délivrance des visas. Vous trouverez dans ce numéro (p. 33) l'intégralité de la partie du rapport qui concerne l'Ukraine... et qui mérite une lecture attentive.

Ce numéro est dédié à la mémoire de Serge Bouillon, tragiquement disparu le 18 août 2010 alors qu'il réaccueillait dans son foyer d'Osthoffen le jeune Valentin de Novozybkov.

Thierry Meyer, Président-Fondateur de l'association « Les Enfants de Tchernobyl »
Directeur de Publication de la revue « Le Dniepr »

* Photo de la couverture : Likhanin Mikhail, 8 ans, de Novozybkov (Russie) le « 3000^{ème} accueil » avec sa sœur en mai 2010.

Olena, 2 juillet 2010 : 19 645 Bq de césium 137

Zelena Polyana, Région administrative de Poliske dans le nord de l'Ukraine, le 2 juillet 2010.
La charge corporelle en césium 137 de 85 des 114 enfants qui se rendront le lendemain en France (à l'invitation de notre association) est déterminée par les spécialistes de l'Académie des Sciences d'Ukraine de Kiev.



Un terrible constat d'échec des autorités et des responsables

Les médecins ukrainiens, au regard des résultats de ces analyses sanitaires, dressent un terrible constat d'échec des autorités et des responsables : plus de 24 ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, la situation est dramatique. Contaminés au quotidien par le biais de la chaîne alimentaire, les enfants invités en France qui n'étaient pas nés le 26 avril 1986 « sont chargés » par plusieurs centaines, voire milliers de becquerels (Bq) de césium 137 (radioactif) dans leur organisme. Un Bq correspond à une désintégration par seconde d'un atome instable avec l'émission d'un rayonnement, de « petites braises dans le corps » comme aime à le décrire notre ami le Professeur Michel Fernex.

11 des 85 enfants ont plus de 2 000 Bq de césium 137, 3 des gamins présentent une charge totale de plus de 10 000 Bq de césium 137, Olena originaire de Raguivka est mesurée avec le triste record de la journée : 19 645 Bq de césium 137 soit 436 Bq/kg !

Une nouvelle pathologie cardiovasculaire

Pour comprendre l'horreur de ces chiffres, il paraît judicieux de se référer à l'article scientifique publié dans la Revue Suisse de Cardiologie (avec Comité de lecture) « Cardinale » (Tome XV – n° 8 – octobre 2003) consacré à « *une nouvelle pathologie cardiovasculaire, essentiellement une cardiomyopathie secondaire à l'ingestion d'aliments contaminés par du radiocésium à la suite de Tchernobyl.* »

On y relèvera en particulier que « *l'importance des altérations électrocardiographiques (ECG), comme celle des signes cliniques, est proportionnelle à la charge en césium 137 de l'organisme des enfants :*

- *Plus de 80% des enfants ayant une charge de 0 à 10 Bq/kg de césium 137 ont un ECG normal*
- *De 11 à 36 Bq/kg, 2 enfants sur 3 présentent des anomalies à l'ECG*
- *De 37 à 100 Bq/kg, des altérations électrographiques plus marquées surviennent chez 80 à 90% des enfants »*



Les désordres génomiques ont tendance à s'aggraver.

Outre les pathologies cardiaques, la contamination de l'organisme avec du césium 137 génère d'autres catastrophes humaines en devenir, comme le décrit Yves Lenoir :

« Les travaux menés dans le laboratoire bélarusse de l'Institut de génétique (un organisme de recherche d'exception sur les conséquences génétiques réelles de Tchernobyl dirigé par le Professeur Rosa Goncharova) révèlent un fait très inquiétant : les désordres génomiques provoqués par les faibles doses de radioactivité interne se transmettent de génération en génération et ont tendance à s'aggraver.

Réduire la charge de radiocésium des enfants, non seulement préserve leur santé et la possibilité d'un développement vers une bonne vie d'adulte, mais prémunit également leur descendance d'un fardeau génétique bien plus lourd que celui en gestation du fait du déni officiel de la dangerosité des contaminations internes de bas niveau et de l'irresponsabilité des autorités ainsi cautionnée. ».

Nous espérons pouvoir publier dans le prochain numéro de la revue trimestrielle le Rapport final du Dr. Valentina Vasilenko, Chef du Département de l'Académie des Sciences en charge des mesures des charges radioactives corporelles, concernant les enfants invités en juillet et août 2010 en France.

L'été du « 3000^{ème} accueil »

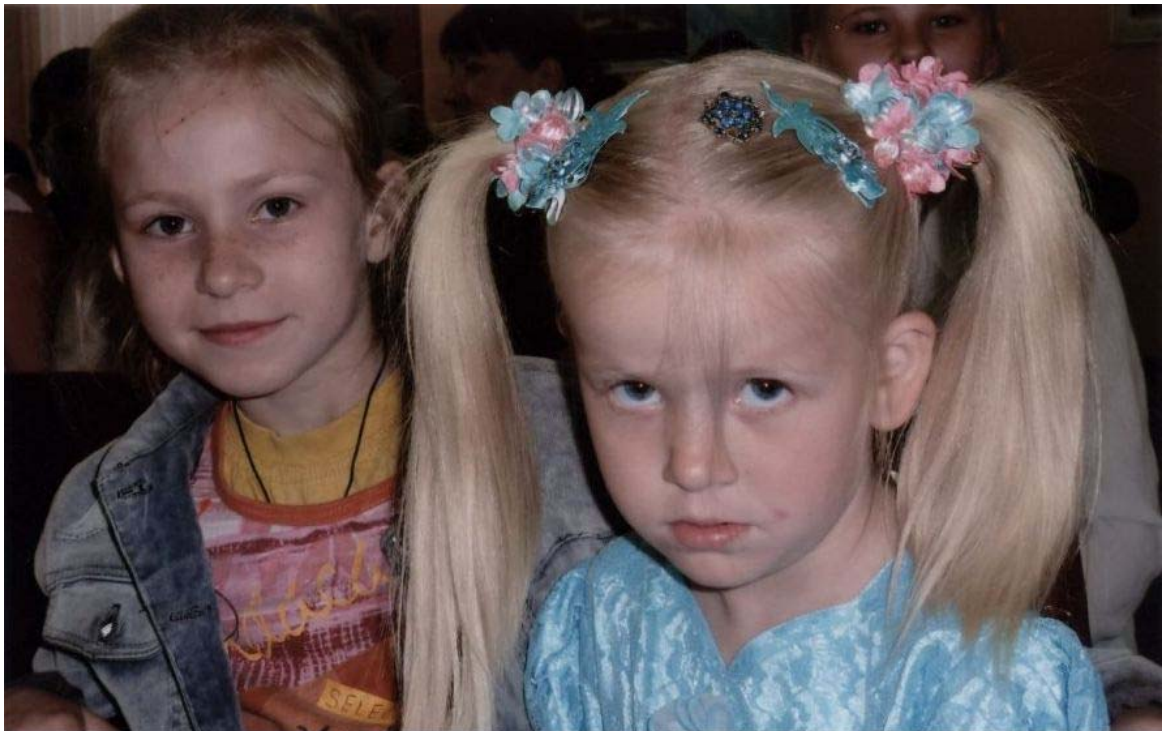
Likhanin Mikhail : le « 3000^{ème} accueil »

Likhanin Mikhail qui est en couverture de cette revue avec sa jeune sœur (photo prise en mai 2010 à son domicile par la délégation française) est né le 27 février 2002. Il habite à Novozybkov, une ville de 40 000 habitants qui reste l'épicentre des retombées radioactives de Tchernobyl en Russie.

Mikhail est symboliquement le « 3000^{ème} accueil » invité par l'association humanitaire « Les Enfants de Tchernobyl ».

Grâce au dévouement et à la générosité des familles d'accueil membres de l'association et grâce aux sympathisants, ce sont 145 Ukrainiens et 66 Russes (202 enfants et 9 adultes) qui ont vécu un été 2010 à l'heure française, soit en juillet, soit en août, soit les deux mois, essentiellement dans les deux départements alsaciens, mais également dans cinq limitrophes.

Mikhail faisait partie du second des deux groupes d'enfants de l'été. Celui-ci, composé de 69 Russes et 23 Ukrainiens, est arrivé le samedi 7 août en Alsace dans la Salle Alfred Kastler gracieusement mise à disposition par la municipalité d'Horbourg-Wihr, fidèle partenaire depuis 18 années de l'association humanitaire.



**3066 séjours organisés soit
80 000 journées de vacances offertes en 18 années**

Il s'agissait du 37^{ème} groupe d'enfants ukrainiens et russes invités en France par l'association « Les Enfants de Tchernobyl » portant par là même à 3066 le nombre de séjours organisés en 18 années, soit 80 000 journées de vacances offertes.

Ces 92 jeunes invités pour un séjour de 3 semaines ont rejoint les 27 qui étaient arrivés le 3 juillet pour passer les 8 semaines de l'été dans notre région. Les 119 Ukrainiens et Russes sont repartis d'Horbourg-Wihr le vendredi 27 août pour regagner leurs pays.

Le Dniepr

Fait exceptionnel : le succès de la 18^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl » (29 287 œufs en bois vendus cette année) a permis de financer cette année le transport aérien entre Kiev et Francfort des jeunes invités et de leur encadrement.

Vingt-quatre ans après l'explosion, l'alimentation est contaminée.

Vingt-quatre ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, l'association humanitaire alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » continue de présenter les preuves de la poursuite de la catastrophe et de l'intérêt des séjours en France des « Enfants de Tchernobyl ».

Le 26 avril 1986, à 1h24, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire Lénine de Tchernobyl explose. L'explosion libère 7000 fois plus de particules radioactives dans l'atmosphère que la bombe lancée sur Hiroshima en 1945.

Plus de deux décennies plus tard, les habitants du nord de l'Ukraine, du sud de la Russie et du Bélarus sont contraints de vivre dans un environnement radioactif et parce que leur alimentation est contaminée, les radioéléments (et tout particulièrement le césium 137) s'accumulent, jour après jour, dans l'organisme des enfants. Les principaux responsables sont le lait, les produits de la cueillette (baies, champignons...), de la chasse et de la pêche.

L'irradiation permanente de leurs cellules, en particulier celles du cœur, de la thyroïde et du cerveau, provoque d'innombrables lésions qui sont à l'origine de pathologies très graves, liées notamment à l'atteinte des défenses immunitaires et des organes vitaux. Les examens et travaux du professeur Youri Bandajevsky ont démontré une corrélation entre le taux de césium 137 accumulé dans l'organisme des enfants et les anomalies révélées par leurs électrocardiogrammes.

Le césium 137 n'existe pas à l'état naturel. Celui que l'on met en évidence ne peut provenir que des activités humaines : installations nucléaires, essais atmosphériques, pollutions et catastrophes nucléaires.



Des résultats remarquables : jusqu'à 46,4 % de baisse de la contamination interne en césium 137.

Une alimentation « propre » durant quelques semaines permet à ces enfants d'éliminer plus rapidement le césium radioactif contenu dans leurs organismes et donc de réduire les risques sanitaires. Pour cette raison, l'association française « Les Enfants de Tchernobyl », comme d'autres associations occidentales (en Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Irlande, mais aussi au Canada et aux Etats Unis), invite chaque année des enfants qui continuent d'habiter sur des territoires contaminés par les retombées radioactives de Tchernobyl à séjourner en été dans notre pays.

Durant le mois de juillet 2010, les enfants invités par l'association alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » ont réduit leur charge corporelle en césium radioactif de 30% en moyenne, jusqu'à 46,4 % pour le plus contaminé, uniquement par une alimentation « propre ». Ces résultats sont remarquables et prouvent l'intérêt de ces projets.



Une magnifique « Fête du 3000^{ème} accueil » organisée à Geispolsheim.

Patricia et Philippe Lang à la tête de la généreuse et efficace « équipe de la Rue du Moulin » ont organisé une magnifique fête pour célébrer le « 3000^{ème} accueil » le 18 juillet 2010 au Complexe Sportif de Geispolsheim gracieusement mis à disposition par M. Sébastien Zaegel, Maire.

Apéritif, copieux déjeuner, chansons ukrainiennes et spectacle de magie : tout aura été mis en œuvre pour que les 400 invités présents, petits et grands, Ukrainiens et Français, gardent un souvenir mémorable de cette superbe journée ensoleillée.

S'additionnant à l'aspect convivial et festif, cette fête aura été opportune pour transmettre des informations importantes à la presse, comme en témoigne la reproduction de l'article qui suit :

Le Dniepr

**« TCHERNOBYL : De nombreux enfants ukrainiens seraient toujours contaminés »
Yolande Baldeweck "L'Alsace" 19 juillet 2010**

La fête, hier à Geispolsheim. Le président de l'association, Thierry Meyer, est au premier plan, à droite. Photo Jean-Marc Loos.

Les animateurs de l'association « Les enfants de Tchernobyl » ont fêté, hier à Geispolsheim, le 3000^e accueil organisé dans le Grand Est. L'occasion d'un bilan sans concession.

Début juillet, 114 enfants ukrainiens sont arrivés, avec cinq accompagnatrices parlant le français, en Alsace, mais aussi dans cinq autres départements du Grand Est. Une centaine d'autres les rejoindront en août. « Depuis 1993, ce sont 35 groupes et 3 000 gamins que nous aurons ainsi accueillis », s'est félicité, hier, Thierry Meyer, président des « Enfants de Tchernobyl », qui habite à Pulversheim. L'association comporte 450 familles adhérentes, essentiellement dans le Haut-Rhin.

Terrible constat d'échec

Quelque 400 personnes, pour la plupart des familles d'accueil avec leurs jeunes hôtes, participaient à ces festivités organisées à Geispolsheim, grâce à l'engagement de la responsable locale, mais aussi à l'appui du maire et vice-président du conseil général du Bas-Rhin, Sébastien Zaegel, qui a mis le complexe sportif à leur disposition. « L'évocation de Tchernobyl fait aujourd'hui encore froid dans le dos », a relevé ce dernier, en parlant de « plus grande catastrophe liée à l'activité humaine, hors guerre ».

Sans doute ne croyait-il pas si bien dire. « Le premier bilan que nous pouvons faire est celui d'un terrible constat d'échec », a enchaîné Thierry Meyer, chimiste de profession, en affirmant que « certains des enfants, qui n'étaient pas nés en 1986, au moment de l'explosion du réacteur de Tchernobyl, ont dans leur corps autant de césium 137 radioactif que leurs parents 24 ans plus tôt ». Des mesures faites avant leur départ d'Ukraine, il ressortirait que « la majorité des enfants ont plusieurs centaines de becquerels dans leur organisme, 11 d'entre eux plus de 2 000 bq, 3 plus de 10 000 bq et une des jeunes Ukrainiennes 19 645 bq », a-t-il précisé, en observant qu'« en France, un travailleur de l'industrie nucléaire, contaminé par quelques dizaines de becquerels, est immédiatement pris en charge ».

« La contamination radioactive s'effectue uniquement par le biais de la chaîne alimentaire », a-t-il expliqué, en dénonçant « l'attitude coupable de l'Organisation mondiale de la santé ». S'élevant contre « la désinformation et le mensonge », il a regretté que « rien ne soit fait pour les 8 millions de personnes qui, à 2000 km de chez nous, en Ukraine, en Russie et au Bélarus, continuent de vivre dans un environnement radioactif dangereux ». Et il dit craindre le pire pour l'an prochain, qui marquera le 25^e anniversaire de la catastrophe. « On nous présentera des reportages idylliques, disant que tout va bien », ironise-t-il, en évoquant des reportages cependant très contrastés.

Pour sa part, le professeur Michel Fernex qui a rappelé les combats notamment contre le nucléaire, menés au côté de son épouse Solange, décédée, a confirmé que « la zone contaminée est beaucoup plus vaste qu'on ne l'imaginait ». Il a insisté aussi sur le travail fait par l'association sur place, à travers des relais, pour « sensibiliser la population et lui conseiller d'éviter les produits locaux lait, gibier, poissons mais aussi les légumes des jardins et les champignons et baies des forêts ». Mieux vaudrait s'en tenir à la nourriture vendue dans les supermarchés...

300 000 œufs en bois vendus

Reste que l'association a quelques raisons de se réjouir. « Grâce à des milliers d'heures de bénévolat et à la vente de plus de 300 000 œufs en bois », elle a pu offrir 80 000 jours de vacances à des enfants âgés de 7 à 11 ans, dont certains reviennent plusieurs années de suite, et qui repartent en meilleure santé.

« Un accueil de trois semaines permet de réduire de 30 % la charge en césium 137 de l'organisme des enfants », assure son président, en insistant aussi sur « les effets psychologiques positifs ». « Ensemble, nous avons rendu l'espoir à des milliers de personnes qui savent que de simples citoyens, en France, sont présents pour les soulager », veut croire Thierry Meyer.

29 287 œufs en bois vendus en 2010 Les collégiens de Seppois-le-Bas solidaires

Dans le dernier numéro de la revue (« Dniepr » N°54 juin 2010), nous titrions « 27 427 pyssanki vendus en 2010 ! ». Depuis, plusieurs initiatives personnelles et collégiales ont fait exploser ce chiffre pour conduire à ce nombre record : 29 287 œufs en bois vendus en 2010.

Nous revenons sur l'une des initiatives qui a conduit au succès de la 18^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl ».

Grâce à l'implication de plusieurs élèves du collège de la Largue de Seppois-le-Bas (Haut-Rhin), c'est un beau chèque qui a été remis aux responsables de l'association Les enfants de Tchernobyl. La vente d'œufs peints aura rapporté un total de 4 200 €, qui serviront à financer le séjour de jeunes Ukrainiens et Russes en Alsace.

Plus de 200 élèves (sur les 330 que compte le collège) se sont investis dans cette opération lancée par Nathalie Hirtzlin, enseignante de religion. Pour les collégiens, le projet consistait à vendre un maximum d'œufs décorés (appelés « Pyssanka » en Ukraine) à leurs voisins, parents et amis.

« J'en ai vendu à peu près une trentaine, rien que dans mon village, Altenach ! », expliquait Léa Bir, élève de 6^e C. Au total, près de 1 200 ont été vendus par les collégiens, pour une somme récoltée avoisinant les 4 200 €.

Le chèque a été remis à l'occasion d'une réunion de la Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) présidée par la principale de l'établissement Jeanne Antkowiak



Les élèves les plus impliqués ont remis le chèque aux membres de l'association

NOVOZYBKOV

Rencontre avec un héros soviétique

La délégation printanière de l'association s'est retrouvée « invitée d'honneur » de la Ville russe de Novozybkov à l'occasion des festivités du 9 mai 2010 qui commémoraient le « 65^{ème} anniversaire de la victoire ». Ce fut l'occasion de nombreuses rencontres aussi riches en émotions qu'en informations. L'une d'elles nous a marqués.

Khramtsov Ivan Petrovitch était responsable des missiles nucléaires au sein du sous-marin nucléaire soviétique « K 19 ». Voici la tragédie vécue par cet habitant de Novozybkov :

24 février 1972. Alors que le sous-marin était en patrouille en Atlantique Nord et en plongée, un incendie se déclara dans le compartiment numéro 9 (auxiliaires, cuisine, logements équipage), à la suite d'une fuite de liquide hydraulique sur les commandes de barre. L'équipage n'eut pas alors, de réponse adéquate et le feu se propagea à tout le compartiment car une canalisation d'air comprimé s'était rompue dès le départ et s'était transformée en véritable chalumeau. Les fumées toxiques et en particulier le monoxyde de carbone se propagèrent à travers le système de ventilation du bord. L'incendie progressa rapidement vers le compartiment numéro 8 où se situait le PC électricité. Or la distribution d'énergie électrique était vitale au sous-marin pour lui permettre de refaire surface. De nombreux hommes de ce compartiment moururent ainsi à leur poste, intoxiqués par le monoxyde de carbone, à commencer par le chef du service électricité, le Capitaine de 3^{ème} rang (Capitaine de Corvette) L. Tsygankov. En fait les gaz toxiques finirent par envahir toute la partie arrière du bâtiment jusqu'au compartiment numéro 5. Dans le poste de conduite de la propulsion, le Lieutenant de Vaisseau Victor Milovanov, chef du service propulsion, et son adjoint l'Enseigne de Vaisseau Serguey Yartchuk, firent évacuer tous leurs hommes du compartiment et restèrent seuls aux commandes des réacteurs. Une fois en surface, Victor Milovanov, stoppa les réacteurs en urgence, les contrôlant, un de chaque main, Serguey Yartchuk ayant rapidement trouvé la mort en dépit de son masque à gaz. Les hommes du compartiment numéro 7 (turbines à vapeur) connurent eux aussi de nombreux morts en restant à leur poste jusqu'au bout, pour permettre au K 19 de faire surface. La plupart de ces morts étaient dues au fait, que le personnel n'était pas entraîné à la mise en place des masques à gaz ou bien que ceux-ci ne s'adaptaient pas tout à fait à ceux qui les portaient, entraînant leur mort par inhalation de gaz toxiques. Des mécaniciens équipés de scaphandres autonomes (!) tentèrent par la suite de pénétrer dans le compartiment 5, pour lancer les diesels alternateurs et ainsi rétablir l'électricité à bord. Cependant ceux-ci ne purent être démarrés, puis une voie d'eau entraînant 200 tonnes d'eau dans le compartiment les noya complètement.

Les malheurs de certains des membres d'équipage du K 19 ne faisaient en fait que commencer. L'incendie du 24 février s'était déclaré dans le compartiment numéro 9. Or, à ce moment-là, 12 hommes étaient présents dans le compartiment suivant, le numéro 10 où se trouvent des logements pour 2 officiers, 8 hommes ainsi que les tubes lance-torpilles arrière. Le seul moyen de pénétrer, et donc, de sortir du compartiment 10 est de passer par le numéro 9, qui dispose d'un des trois sas d'accès vers l'extérieur. Ce dernier étant ravagé par les flammes et



Khramtsov Ivan Petrovitch le 9 mai 2010

envahi par les gaz toxiques, les 12 hommes du compartiment numéro 10 restèrent donc prisonniers jusqu'à l'arrivée des secours. La pression supérieure, en raison de l'incendie, dans le numéro 9 par rapport au numéro 10, empêchait aussi la porte étanche de s'ouvrir et l'équilibrage de celle-ci ne pouvait être réalisé que depuis l'extérieur du compartiment ! Les 12 hommes durent ainsi survivre dans un volume théorique de 139m³ durant des jours et des jours.

En faisant surface, le K 19 avait réussi néanmoins à envoyer un SOS à sa flotte d'appartenance. Des secours d'une force très importante furent dirigés vers l'infortuné K 19. L'opération de sauvetage était dirigée depuis le croiseur Aleksandr Nevski. Le croiseur lance-missiles Vitse Admiral Drozd rallia rapidement lui aussi les secours. Son hélicoptère embarqué KA 25 Hormone, fut d'un grand secours, et put ainsi hélitreuiller et évacuer un grand nombre d'hommes du K 19, ne laissant à bord que son commandant Victor Kulibaba, l'ingénieur R. Miniaev et une équipe de secours. Le porte-hélicoptères Léninegrad, ralliera même la flotte de secours, en provenance de la mer Noire ! En tout plus d'une trentaine de navires soviétiques civils et militaires participèrent aux opérations de sauvetage. Toutes les opérations de remorquage ainsi que d'alimentation du K 19, par un autre navire, en air et en électricité, furent très problématiques en raison de la tempête qui sévissait sans discontinuer depuis le 24 février. Celle-ci coûta d'ailleurs la vie à un marin de l'Aleksandr Nevski ainsi qu'à un officier d'un autre navire, le bâtiment base de sous-marins Magomed Gadzhiev.



Ivan entouré par Thierry, Irina, Cathy et Marie-Christine

La principale difficulté consistait à ventiler suffisamment les compartiments arrière pour permettre aux équipes de secours de délivrer les 12 hommes toujours enfermés dans le compartiment numéro 10. Ceci, ne put être effectué que le 18 mars, soit 24 jours après le déclenchement de l'incendie. Après 24 jours d'une attente interminable, les 12 hommes purent enfin être libérés de leur prison. Le remorquage avait enfin débuté, mais le K 19 n'arriva à bon port, à Sévéromorsk que le 4 avril. L'incendie du 24 février a coûté la vie à 30 hommes, 28 du K 19 lors de l'incendie, 1 de l'Aleksandr Nevski et 1 du Magomed Gadzhiev lors des opérations de secours.

Le K 19 fut remorqué à Sévérodvinsk, au chantier Zvezdochka, le 15 juin 1972 pour y être une nouvelle fois réparé et fut remis en service dès le 5 novembre. Les hommes et officiers rescapés ne furent pas transférés sur un autre bâtiment ou à terre et continuèrent à servir à bord du K 19 non sans certains problèmes psychologiques. La malchance et le mauvais sort l'abandonnèrent cette année-là, et le reste de la vie active et de réserve du K 19, devenu depuis KS 19, continua jusqu'en 2002, sans autre accident notable.

L'association décorée par les autorités russes

Le Gouverneur de la Région de Bryansk, sur proposition du Maire de Novozybkov, a souhaité remercier et honorer notre association française pour son engagement humanitaire et scientifique au profit des populations russes victimes des conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl.

Ainsi, par décret, le Gouverneur Denine N.V. a décoré Thierry Meyer, Président de l'association, de « l'Ordre pour la Charité-niveau III ». Il s'agit d'une récompense similaire à « l'Ordre national du Mérite » en France.

En 2010, seules 5 médailles de ce type seront décernées. Thierry est le seul étranger à la Fédération de Russie bénéficiaire de cette distinction. Il devait la recevoir « en grandes pompes » des mains du Gouverneur dans le Palais des Glaces de Bryansk le 30 mai 2010 mais vu l'indisponibilité de Thierry à cette date c'est le Maire de Novozybkov qui par délégation l'a décoré lors de la réunion des familles qui s'est déroulée le lundi 10 mai dans la Salle des Fêtes de Novozybkov

Jolie traduction du diplôme joint à la médaille :

« Par le signe honorable du gouverneur de la région de Briyansk « l'Ordre pour la Charité-niveau III », a été décoré le président de l'association « humanitaire française « Les Enfants de Tchernobyl » Thierry Meyer – Denine N.V. Gouverneur de la Région de Bryansk par le Décret N 417 du 28 avril 2010 »



Des incendies touchant les territoires contaminés par Tchernobyl en Russie et en Ukraine conduisent à des retombées dangereuses pour les populations

La chaleur anormale et la sécheresse qui régnaient sur la Russie et le nord de l'Ukraine depuis la mi-juin jusqu'au mois d'août sont à l'origine de milliers de foyers d'incendies naturels qui se sont déclarés sur une superficie de milliers de km².

Localisation et importance des incendies

Greenpeace Russie a publié sur son site internet, le 10 août 2010, une carte élaborée en recoupant les cartes de retombées radioactives de Tchernobyl (données AIEA) et une carte des incendies (international fire monitoring system Fire Information for Resource Management basé sur des images du satellite MODIS). Cette carte montre que les incendies concernent des territoires contaminés par les retombées de Tchernobyl en Russie et en Ukraine.

Le 11 août, l'AFP à Moscou écrit : « Des régions affectées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl ont brûlé depuis juillet en Russie, a révélé mercredi l'agence de surveillance des forêts, mais les autorités russes et des experts ont assuré que le danger de propagation de la radiation était limité.

Le monitoring de la radioactivité dans les zones contaminées en Russie a révélé que "*depuis la mi-juillet des incendies de forêt y ont été enregistrés sur 3.900 hectares*", a indiqué le service fédéral de défense des forêts.

"*Il y a des cartes de la pollution (radioactive) et il y a les cartes des incendies, chacun peut les superposer. Comment pourrait-on nier cette information*", a souligné un responsable de cette organisation officielle, selon l'agence Interfax.

La liste des zones touchées comprend notamment la région de Briansk, à la frontière du Bélarus et de l'Ukraine dans l'ouest de la Russie, où 28 feux de forêt ont ravagé 269 hectares.

Cette zone a été polluée par les retombées de la catastrophe de Tchernobyl en 1986, et le ministre des Situations d'urgence Sergueï Choïgou avait souligné la semaine dernière craindre que des feux n'en propagent les éléments radioactifs contenus dans le sol et la végétation. »

Le 12 août 2010, la porte-parole du ministère des Situations d'urgence d'Ukraine Viktoria Ruban confirme l'information déjà largement diffusée par le biais d'internet : « Des tourbières sont en feu sur deux hectares depuis lundi à 60 kilomètres au sud de la centrale nucléaire accidentée de Tchernobyl, au nord de l'Ukraine. Cela fait craindre la propagation de particules radioactives. »

Les retombées de Tchernobyl en Russie, Ukraine et Bélarus en 1986

Suite à la catastrophe de Tchernobyl, de larges territoires du Bélarus, de Russie et d'Ukraine ont été très fortement contaminés par les retombées de substances radioactives rejetées dans l'atmosphère entre avril et juin 1986.

Cette contamination a atteint à l'époque d'autres pays d'Europe (en particulier) dont la France.

Parmi les substances radioactives, seules celles qui présentent une longue période physique sont encore présentes aujourd'hui. Il s'agit en particulier du césium 137 et du strontium 90 et de divers isotopes du plutonium. Ces substances se trouvent dans les couches superficielles du sol, l'humus, la végétation (tourbières, tronc des arbres, feuillages).

Certaines portions du territoire russe ont reçu un dépôt au sol en césium 137 (dépôt de Tchernobyl et reliquat des retombées des essais nucléaires) compris entre 185 000 et 555 000 Bq/m² (zone entre Briansk et Tula) voire plus de 1 480 000 Bq/m² (portion proche de la frontière avec le Belarus).

Des zones à risque en Russie, Ukraine et Bélarus

Il faut rappeler que la contamination de l'air est (en règle générale) d'autant plus élevée que l'on est proche du terme source. Les conséquences de ces incendies en France et dans les zones directement touchées ne sont pas comparables.

Selon la situation, les conséquences radiologiques pour les populations locales (en particulier en Russie, Ukraine et Bélarus) nécessiteront des précautions spécifiques (port de masque respiratoire, contrôle de la contamination des sols et denrées alimentaires) afin d'abaisser autant que possible les doses reçues par inhalation (remise en suspension de césium 137, strontium 90, plutonium) et par ingestion.

Il existe en Russie, Ukraine et Bélarus des territoires qui ont reçu en 1986 une contamination en césium 137 très importante (parfois plus de 1 million de Becquerels de Césium 137 par m²) sans compter la contamination par le strontium 90 (plus de 111 000 Bq/m²) et les isotopes du plutonium (plus de 3 700 Bq/m²).

Certains de ces territoires ont été évacués (une partie de la population continue à y vivre), d'autres ne l'ont pas été et sont pourtant très contaminés.

Les populations de ces zones sont donc déjà soumises en permanence à une irradiation par exposition externe, ingestion de denrées contaminées, inhalation de poussières.

Les zones les plus contaminées constituent donc, en l'absence d'incendie, des zones à risque.

Le césium 137

Le césium 137 est un produit radioactif artificiel, créé par la fission de l'uranium dans les réacteurs nucléaires ou lors de l'explosion d'armes atomiques. Au début du siècle dernier, il n'y avait pas de césium 137 dans l'air.

Du fait des activités nucléaires et en particulier des explosions atomiques particulièrement intenses dans les années 50-60, puis de la catastrophe de Tchernobyl en avril 1986, du césium 137 a été rejeté massivement dans l'atmosphère ainsi que d'autres substances radioactives artificielles comme, par exemple, le strontium 90 et des isotopes du plutonium.

La concentration en césium 137 dans l'air a tendance à baisser régulièrement du fait de divers mécanismes (dépôt au sol, décroissance de la radioactivité : la moitié des atomes de césium 137 se désintègre en effet tous les 30 ans).

Du césium 137 reste présent dans l'atmosphère et sera présent pendant des décennies du fait de la contamination héritée du passé et également des rejets autorisés actuels des installations nucléaires (centrales nucléaires, usines de retraitement, etc..) et de la remise en suspension de matériaux contaminés dans le passé.

Les niveaux enregistrés ces dernières années fluctuent en particulier en fonction des événements (tempêtes, vents violents, incendies, brûlages) qui conduisent à réinjecter dans l'atmosphère du césium 137 présent dans le sol, la tourbe, le bois, etc.

Entrent alors en ligne de compte par exemple les pratiques de chauffage (combustion de tourbe et bois contaminés), les incendies touchant des territoires contaminés, etc.

Le Dniepr

Les incendies vont accroître l'exposition de la population et donc les risques sanitaires.

Tout d'abord, par la remise en suspension de matières radioactives. Il faut rappeler que la combustion du bois augmente la concentration de radioactivité dans les cendres de plusieurs dizaines à centaines de fois. A tel point que même des cendres de chaufferies bois utilisant des bois d'origine française (dont le niveau de contamination en césium 137 est très inférieur à celui des zones contaminées du Bélarus, de l'Ukraine et de la Russie) déclenchent parfois l'alarme des portiques de détection de radioactivité à l'entrée des Centres d'Enfouissement Technique. Ceci est dû à la concentration des éléments radioactifs naturels et artificiels présents dans le bois. Du fait de ce phénomène de concentration, la radioactivité naturelle des cendres peut même poser problème, alors que celle du bois dont elles proviennent est très faible. Dans ces conditions, les cendres issues de bois contaminés vont être très radioactives.

Deuxième problème : les aérosols (cendres ou microparticules) vont se déplacer au gré des vents vers des zones habitées et risquer d'être inhalés (le niveau d'exposition réel dépendra de la concentration de l'air en microparticules radioactives et de leur taille, les particules les plus grosses ne pénètrent pas dans les bronches et les poumons). En l'absence de masque respiratoire, il est impossible de se protéger (on peut choisir de ne pas cueillir des champignons ou chasser du gibier mais on ne peut arrêter de respirer).

Troisième problème : les dépôts au sol. Les microparticules radioactives ne restent pas indéfiniment en l'air. Elles vont progressivement se déposer sous l'effet de la gravité (dépôt fortement accentué en cas de pluie qui vont lessiver les masses d'air contaminées et précipiter au sol les radionucléides). C'est alors la chaîne alimentaire qui peut être affectée. Rappelons que le fait de laver les fruits ou les légumes n'enlève qu'une partie de la contamination : quand des microparticules se déposent sur les surfaces foliaires, un phénomène de translocation s'opère, les produits radioactifs sont métabolisés et ne peuvent plus être éliminés par simple lavage. Rappelons également que le fait de cuire les aliments ne détruit pas la radioactivité (l'incendie non plus malheureusement).

Les incendies vont également accroître l'exposition de la population à d'autres substances toxiques chimiques et, de ce point de vue, les effets de synergie entre l'exposition à des substances radioactives et chimiques sont un facteur de risque supplémentaire.

Dans ces conditions, il est impératif de disposer d'informations précises et régulièrement mises à jour sur les foyers d'incendies, les conditions météorologiques (direction des vents et pluies) et la radioactivité de l'air sur les territoires de la République de Russie, de l'Ukraine et du Bélarus.

Ces informations doivent être mises à la disposition des citoyens russes, ukrainiens et bélarusses. Elles aideront également les responsables des pays limitrophes et plus éloignés à anticiper, si nécessaire, les évolutions éventuelles. Rappelons que l'intensité des incendies est telle que les émissions ont traversé la troposphère et la tropopause et atteint la stratosphère, à 12 km d'altitude.

Incendies et contamination radioactive : le déni des autorités russes.

Il convient de dénoncer l'opacité et le déni des autorités russes face au risque avéré de contamination radioactive due aux incendies qui ravagent des zones contaminées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

3 900 hectares ont déjà brûlé depuis mi-juillet dans les zones les plus contaminées par les catastrophes de Tchernobyl et de Mayak. C'est le service fédéral russe de défense des forêts qui a révélé cette information par une dépêche sur son site internet.

Il aura fallu moins de 24 heures après que les médias occidentaux aient relayé des extraits de cette dépêche (entre le 10 et 11 août), pour qu'elle disparaisse brutalement de la page d'accueil du site internet de cette institution russe, à 12h ce mercredi 11 août.

Les autorités russes tentent de minimiser la gravité de la situation. Le régime soviétique avait adopté la même attitude lors de la catastrophe de Tchernobyl en 1986... de même que le SCPRI, l'ancêtre de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire français).

Contacté par le Réseau "Sortir du nucléaire", Vladimir Sliviak, co-président de l'ONG environnementale russe Ecodefense, a confirmé le 11 août que :

« La situation dans les territoires contaminés est grave. Cela concerne l'ouest du pays, les régions autour de Briansk, Oryol, Tula, Kaluga, près de la frontière avec la Biélorussie, sans compter la zone contaminée près de Mayak. Pour le seul mois de juillet, on y a recensé jusqu'à 500 feux ! Des éléments radioactifs ont donc déjà été disséminés dans l'atmosphère depuis plusieurs semaines, puis dispersés par les vents dans les régions avoisinantes. Nous ne pouvons pas dire dans quelle direction. Les autorités russes devraient en informer la population, mesurer les contaminations et aider à l'évacuation des territoires les plus touchés. Mais jusqu'ici, ils n'ont rien fait et continuent à répéter qu'il n'y a pas de problèmes, voire que les forêts contaminées n'ont jamais brûlé ! Pour l'instant, les ONG peuvent parler librement, mais comme en 1986, les officiels nient en bloc et persistent à répéter que tout va très bien. Apparemment, ils se moquent de l'opinion du reste du monde... »

L'irresponsabilité coupable de certains « experts » français.

Durant les incendies, l'Institut (français !) de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a diffusé plusieurs communiqués de presse écrits précautionneux et que l'on peut considérer comme « scientifiquement acceptables ». Malheureusement plusieurs de ses « responsables » « ont commis des dérapages manifestes allant jusqu'à propager lors d'interviews radiophoniques des « informations » sans aucun fondement ni rigueur scientifique.

Relevons en particulier l'irresponsabilité coupable de Jean-René Jourdain, responsable du « Programme EPICE » à Novozybkov (*voir numéros précédents du « Dniepr »*) lors de l'intervention radiophonique sur France Info le 8 août 2010 :

*« La région de Briansk (sud-ouest), à la frontière avec l'Ukraine, préoccupe également les autorités russes. Le sol et les végétaux de cette région ont été contaminés en 1986 par l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En atteignant cette zone, les incendies pourraient propager cette pollution radioactive. **« Les habitants sur place seraient exposés à deux fois la radioactivité naturelle »**, explique Jean-René Jourdain, qui dirige un programme de recherches qui évalue les retombées de Tchernobyl sur la santé des enfants vivant dans les zones contaminées. **Une contamination apparemment sans gravité : « Les pompiers dépêchés sur cette zone recevraient en quatre jours sur place un microsievert, soit un millième du niveau de dose qui commence à devenir préoccupant »***

Avec l'aide de notre ami le géologue André Paris, auteur de l'ouvrage de référence « Contaminations radioactives : atlas France et Europe », nous avons mesuré des taux gigantesques de césium 137 dans ces régions trinationales entre l'Ukraine, la Russie et le Bélarus allant jusqu'à 11 millions de Bq/m² dans une forêt.... (*voir « Dniepr » Hors série du 26 avril 2005 pages 27 et 44*).

Les enfants russes et ukrainiens invités cet été 2010 en France, mesurés par l'Académie des Sciences d'Ukraine en juillet et août 2010, présentent des charges corporelles en césium 137 élevées dans leur organisme.

Qui peut croire à l'honnêteté intellectuelle ou aux compétences scientifiques d'un « prétendu expert » qui tient de tels propos sur les conséquences sanitaires éventuelles pour les habitants et pompiers d'une exposition radioactive suite aux incendies ?...

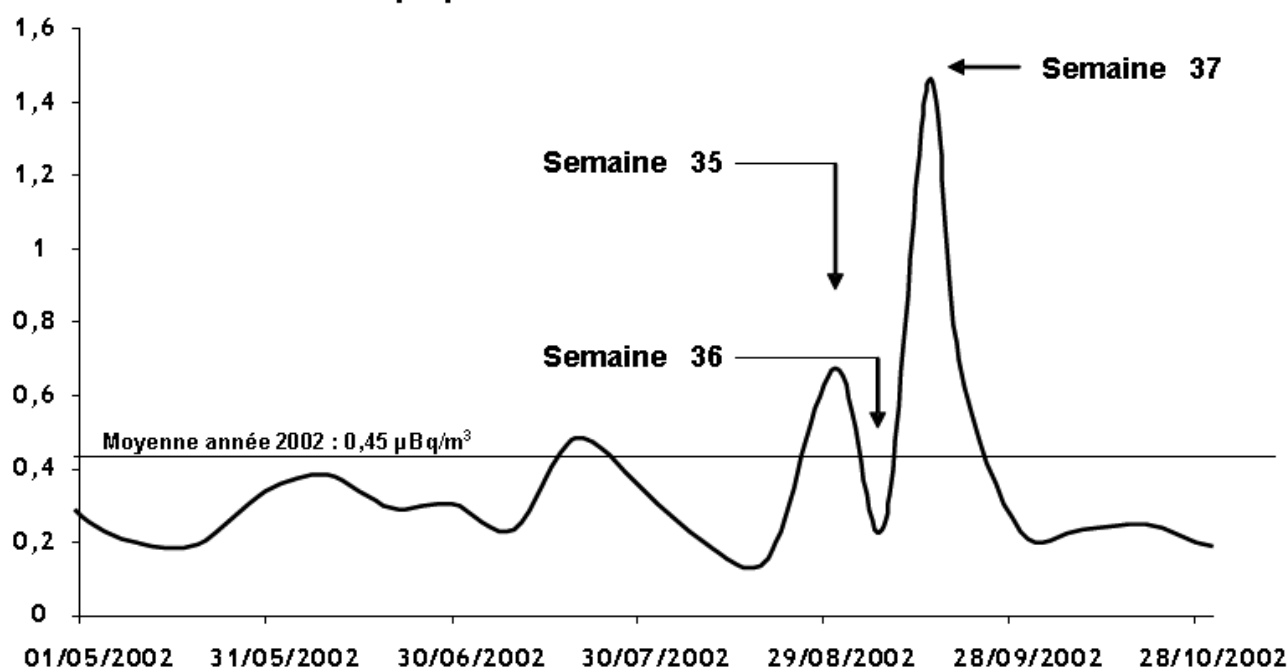
Impact en France.

Des incendies touchant les territoires contaminés par Tchernobyl ont déjà eu lieu dans le passé. Ceci peut effectivement conduire, en fonction des conditions météorologiques, à un impact sur la radioactivité de l'air en France. Jusqu'à présent, cet impact est resté très limité.

A titre indicatif, pendant les premiers jours du mois de mai 1986, l'activité du césium 137 dans l'air, en particulier dans l'est de la France a fortement augmenté (entre le 30 avril et le 2 mai 1986 : une augmentation d'environ 1,5 million de fois par rapport à la contamination détectée avant l'accident de Tchernobyl).

Les données publiées par l'IRSN (voir graphique ci-dessous) montrent par exemple qu'en 2002 (période d'impact important par les incendies au niveau des territoires contaminés), la concentration en césium 137 dans l'air (en France) a été multipliée par un facteur 3 pendant quelques jours.

Activité du ¹³⁷Cs dans l'air en $\mu\text{Bq}/\text{m}^3$



Evolution de l'activité moyenne du césium 137 de l'air en France de mai à octobre 2002 et moyenne annuelle.

Contamination chronique par d'autres radionucléides liés aux pratiques nucléaires

Il est utile de rappeler que les activités nucléaires conduisent également à une contamination chronique de l'air ambiant par d'autres isotopes radioactifs (tritium, carbone 14, krypton 85, autour des centrales nucléaires et usines de retraitement, radon 222 autour des mines d'uranium, etc...). S'agissant des radionucléides à longue période comme le tritium, le carbone 14 et le krypton 85, cette contamination touche l'atmosphère à l'échelle planétaire.

Informations collectées auprès des organismes et médias : Criirad, Irsn, Greenpeace Russie, Afp, Reuters, Le figaro, le Monde, le courrier de Russie, le Nouvel Observateur, France Info, Romandie News, le Parisien, Le Point, le Réseau "Sortir du nucléaire", l'ONG russe Ecodéfense et... Le Dniepr (numéros 1 à 54)

De plus en plus de sangliers radioactifs en Allemagne, 24 ans après l'explosion de Tchernobyl selon le Ministère de l'Environnement de Bavière.

La population de sangliers a fortement augmenté ces dernières années en Allemagne, mais le nombre d'animaux contaminés par l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl est également en hausse. Le gouvernement a d'ailleurs rémunéré les chasseurs pour les pertes occasionnées par ces sangliers radioactifs, qui ont quadruplés depuis 2007.

Les sangliers allemands font parler d'eux pour leur agressivité : les incidents se multiplient et les habitants proches des zones boisées ont de plus en plus peur d'en rencontrer sur leur route. Mais le pire est certainement que, près de 25 ans après la catastrophe de Tchernobyl, les sangliers d'Allemagne restent tout autant contaminés par la radioactivité.

Selon le Ministère de l'Environnement allemand, près de 425 000 euros ont été versés en 2009 aux chasseurs comme compensation, la viande des sangliers étant trop contaminée pour pouvoir être consommée, une somme quatre fois plus importante qu'en 2007.

La raison de cette augmentation est simple : la population de sangliers s'est multipliée ces dernières années. Non seulement les sangliers ont accès à plus de nourriture grâce aux champs cultivés mais les hivers moins froids provoquent une augmentation des naissances. Résultat, durant la saison de chasse 2008/2009, près de 650.000 sangliers ont été abattus contre 287.000 l'année précédente, un record.

Si beaucoup de cette viande finit sa course dans les assiettes allemandes, une grande partie arrive tout simplement à la poubelle pour cause d'un trop haut niveau de radioactivité. Les animaux présentant un taux supérieur à 600 becquerels par kilo sont interdits à la consommation, mais dans certaines régions allemandes, ce niveau est beaucoup plus élevé.

D'après le Ministère de l'Environnement, la contamination moyenne des sangliers tués dans la Bayerischer Wald, une région forestière en Bavière située à la frontière de la République Tchèque, est de 7 000 becquerels par kilo.

Les sangliers sont particulièrement sujets à la contamination radioactive présente dans le sol à cause de leur alimentation (champignons, truffes... qui absorbent plus que les autres la radioactivité).

Les champignons sont particulièrement susceptibles de contenir du césium parce que, dans les forêts où ils poussent à même l'humus superficiel, les éléments radioactifs sont constamment recyclés par la nature, à la différence des terrains agricoles où les terres sont retournées et ces éléments enfouis et capturés par des minéraux argileux, selon l'office pour la santé.

Dans les forêts bavaroises, certaines espèces de cèpes et girolles enregistraient encore des taux de plusieurs centaines de becquerels par kilo l'an dernier, tandis que les coulemelles, myrtilles et airelles enregistraient des taux pouvant aller jusqu'à 100 becquerels par kilo, selon l'office de la santé.

(Ministère de l'Environnement de Bavière - 3 août 2010)

Le césium 137 de Tchernobyl mesuré au sommet du Puy de Dôme

Durant un an et demi, des chercheurs du Laboratoire de météorologie physique (LaMP/OPGC, Université de Clermont-Ferrand 2 / CNRS), de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et de l'Université de Venise ont mesuré au sommet du Puy de Dôme les concentrations en césium-137, un radionucléide artificiel produit lors des essais nucléaires et de l'accident de Tchernobyl. Ils ont ainsi pu mettre en évidence que celui-ci est régulièrement réinjecté dans l'atmosphère par les feux de biomasse, qu'ils soient feux de cheminée, feux de forêt, brûlis ou écobuages. Les concentrations atmosphériques de cet élément n'en restent pas moins infimes.

Des mesures de pollution particulaire ont été réalisées d'octobre 2005 à avril 2007 par une équipe de chercheurs, à l'aide de filtres placés au sommet du Puy de Dôme (altitude 1465 m) et remplacés toutes les semaines, afin notamment de quantifier le césium-137 (^{137}Cs). En effet, bien que déposé depuis longtemps dans les sols, ce radionucléide artificiel produit lors des essais nucléaires et de l'accident de Tchernobyl demeure néanmoins présent à l'état de traces dans l'atmosphère.

Compte tenu d'une part de la source présumée du ^{137}Cs , à savoir les anciens dépôts sur les sols remis en suspension par vents et frottements, et d'autre part des faibles concentrations particulières moyennes à cette haute altitude, les chercheurs s'attendaient à observer des niveaux d'activité (1) inférieurs à la limite de détection ($0,1 \mu\text{Bq}/\text{m}^3$). Or, les niveaux mesurés sont de l'ordre de $1 \mu\text{Bq}/\text{m}^3$. Bien qu'ils soient plus élevés que le bruit de fond moyen mesuré en plaine ($0,25 \mu\text{Bq}/\text{m}^3$), ils restent un million de fois inférieurs aux plus forts niveaux mesurés dans l'est de la France après l'accident de Tchernobyl ($\sim 1 \text{Bq}/\text{m}^3$, le 1er mai) et mille fois inférieurs aux niveaux mesurés dix jours plus tard (le 10 mai). A titre de comparaison avec un radionucléide naturel, ces niveaux d'activité du ^{137}Cs sont environ 100 à 1000 fois inférieurs à ceux du plomb-210.

Afin d'expliquer ces niveaux d'activité, les chercheurs se sont intéressés à d'autres mécanismes susceptibles de réalimenter le compartiment atmosphérique en ^{137}Cs que sa remise en suspension dans l'air. Pour ce faire, ils se sont penchés sur des traceurs chimiques spécifiques, notamment le calcium qui est un traceur des sources terrigènes, ainsi que le potassium et le levoglucosan qui sont des traceurs des feux de biomasse, dont ils ont comparé l'évolution des concentrations à celle des concentrations en ^{137}Cs .

Ils ont ainsi pu mettre en évidence que, durant la période considérée, le ^{137}Cs présent dans le compartiment atmosphérique est apporté par des feux de biomasse et ponctuellement par des poussières désertiques d'Afrique, seuls les feux de biomasse permettant d'entretenir une persistance à l'état de traces de ce radionucléide dans l'atmosphère.

Ils n'ont observé par ailleurs aucune influence de l'origine des masses d'air, ce qui semble indiquer que les feux de biomasse d'Europe de l'Est ne se distinguent pas de ceux d'Afrique par leur niveau d'activité en ^{137}Cs .

(1) L'activité d'un radionucléide est le nombre de désintégrations radioactives qui se produisent par seconde. L'unité utilisée est le becquerel qui correspond à une désintégration par seconde.

Source

Bourcier, L., Sellegri, K., Masson, O., Zangrando, R., Barbante, C., Gambaro, A., Pichon, J.-M., Boulon, J., Laj, P., Experimental evidence of biomass burning as a source of atmospheric ^{137}Cs , Puy de Dôme (1465 m a.s.l.), France, Atmospheric Environment (2010), doi:10.1016/j.atmosenv.2010.04.017

Tchernobyl, le cimetière qui disperse la mort

par Bruno Masi pour « Paris-Match »

24 ans après la catastrophe, le site fait l'objet d'un pillage en règle. Chaque semaine, on y vole 200 tonnes de métal radioactif.

Dans deux ou trois heures, la nuit aura recouvert cette mer de sapins. La centrale et son réacteur n° 4 se dressent à une dizaine de kilomètres. Plus loin, c'est Pripyat, la ville fantôme où logeaient les ouvriers du complexe atomique. Dans un périmètre de 30 kilomètres, nul ne doit se risquer sans autorisation. Capots, pièces de moteur et portières rouillées servent de jalons vers la plaine de Razokha, où furent entreposés à la hâte des milliers de véhicules hautement radioactifs. « Les hélicoptères furent les premiers désossés, explique Piotr, un chercheur de métal. On pouvait gagner pas mal d'argent grâce à l'aluminium qu'ils contenaient. » Pour Piotr et ses « confrères », 100 kilos de métal, c'est l'assurance de gagner 90 grivnas (9 euros).

Des cimetières de métaux radioactifs vidés

Dans le tumulte qui a suivi l'explosion du réacteur n° 4 en 1986, les autorités ont pallié le plus pressé : enterrer les villages les plus contaminés et créer çà et là des tombeaux où devaient rester confinées pour des siècles des tonnes de métaux radioactifs. Un quart de siècle plus tard, la plupart de ces cimetières ont été vidés. Sur les 8 millions de tonnes de métal disséminées sur l'ensemble de la zone d'exclusion, il n'en resterait plus que 2 millions, représentant une valeur marchande de 1 milliard de grivnas (100 millions d'euros). Mais l'Agence internationale de l'énergie atomique basée à Vienne, en Autriche, dit « ne pas être au courant ».

Depuis l'indépendance de l'Ukraine en 1991, ce territoire vaste comme l'île de la Réunion est devenu une zone affranchie, avec ses propres règles, ses luttes d'influence, ses trafics. Ville de Tchernobyl, 9 heures du matin : cent vingt personnes sont encore employées au démontage de la centrale stoppée en 2000 ou à la surveillance de la zone. La plupart des immeubles sont à moitié déserts et les maisons cossues laissées à l'abandon. Le port qui borde le fleuve Dniepr est obstrué par des épaves de péniches. A l'exception des bus qui effectuent la liaison avec la centrale ou la sortie de la zone, le trafic est inexistant.

La société DSP Komplex qui, en 1988, a obtenu l'agrément du ministère des situations d'urgence pour veiller à la sécurité des sites et au contrôle de leur contamination, a installé ses locaux dans cette ville condamnée. Son directeur adjoint, Valery Michaelovitch Antropov, nous reçoit dans un bureau au décor suranné, devant une immense carte de la région. DSP Komplex doit recenser tous les lieux où les liquidateurs ont enterré des matériaux radioactifs. Aucun relevé topographique n'a été effectué : 300 points d'enfouissement ne figurent sur aucune carte. Il nous répète : « Nous avons l'aval du ministère des situations d'urgence et de l'administration de la zone, et nous décontaminons les pièces avant toute exportation. »

Une radioactivité 20 fois supérieure à la norme autorisée

Mais il ne dira rien au sujet de Tchernobyl 2, cette base militaire soviétique ultrasecrète dont les installations auraient déjà été démontées pour être revendues à l'étranger. Les deux radars géants qui servaient à écouter les communications jusqu'en Europe occidentale vont bientôt être découpés, malgré leur importante radioactivité. Antropov refusera également d'ouvrir les portes de Buriakovka, de Lelov et de Razokha, les principaux sites d'enfouissement et de stockage.

En revanche, il accepte de montrer le centre de retraitement dans l'enceinte de la centrale, à 200 mètres du réacteur n° 4 où le métal contaminé est trempé dans des bains d'acide. La radioactivité dépasse 400 microrems, plus de 20 fois la norme autorisée. Un enfer terrestre.

Dans une note de 2008, le ministère de la Santé ukrainien reconnaît qu'il ne peut endiguer le commerce du métal et tente de l'encadrer en fixant les normes -radiométriques de désactivation des déchets. Il suffit de se rendre dans les blocs 5 et 6 pour découvrir le secret le mieux gardé de la zone : à 200 mètres de la cantine, des hommes tentent de nettoyer les turbines des réacteurs. Les poussières s'envolent à travers les vitres cassées. -Officiellement, la centrale n'a qu'une seule fois mis en vente du métal provenant de ses installations.

Au début des années 2000, 110 tonnes d'inox ont été commercialisées pour financer l'entretien du sarcophage entourant le réacteur n° 4. Le pouvoir a mis un point d'honneur à signaler l'arrêt du programme. -Pourtant, demain, les pièces des blocs 5 et 6 auront -certainement pris la route. En 2007, un chargement de tubes en cuivre et nickel a été intercepté à la sortie de la zone. Sa contamination était 23 fois supérieure aux normes. En mai 2009, 10 tonnes de métal dont le taux de radioactivité dépassait 30 000 microrems (plus de 1 000 fois le seuil autorisé) se sont volatilisées. Dans la nuit du 10 septembre 2009, une cargaison de 25 tonnes non traitées a été saisie par les services secrets ukrainiens : « Pour un chargement stoppé, combien parviennent à passer ? Quand il n'y a pas de neige, ce sont 100 à 200 tonnes de métal qui sortent illégalement chaque semaine », affirme Igor Chtirba, chauffeur d'un des camions arrêtés cette nuit-là.

Sans papiers et sans ressources, les forçats du métal font leur sale besogne

Igor attend avec inquiétude le procès dans lequel il doit comparaître à titre de témoin. Originaire de Moldavie, il a rejoint l'Ukraine à la fin de la guerre contre la Transnistrie, en 1992. Sans papiers et sans ressources, il est devenu un « forçat du métal » : « Chaque matin, on nous dépose sur un site et on se met à découper jusqu'à la nuit véhicules, usines, kolkhozes, maisons. Le métal est ensuite chargé dans des camions que nous sortons directement de la zone, soit par des routes secondaires, soit avec l'aval de la milice. Parfois, les chargements dépassent les 7 000 ou 8 000 microrems. Quand on le signale à nos chefs, ils nous disent de la fermer et de continuer à travailler. »

Sur le terrain, ce commerce parallèle revêt de multiples formes. La première consiste à établir des papiers en règle sans faire les frais de la désactivation. Les chargements peuvent ainsi être vendus à moitié prix. Ces petits arrangements, Serguei Lapkin, employé de DSP Komplex depuis quinze ans, les connaît : « Tous les moyens sont bons pour arrondir nos fins de mois », explique-t-il.

Micha*, un entrepreneur étranger installé depuis quinze ans en Ukraine, a consacré une grande partie de ses activités au trafic de métal : « Une autre solution est de disposer le métal radioactif au centre d'une quantité importante de ferraille propre. Ainsi, l'alarme ne se déclenche pas sous le portique de sécurité. Mais la manière la plus fréquente de sortir du métal reste la corruption. » Quatre cent cinquante miliciens sont affectés à la surveillance de la zone interdite. Leur salaire est de 2 500 grivnas par mois (250 euros), à peine plus que le salaire moyen. Tout est possible, du moment qu'on y met le prix : il faut compter 100 dollars par milicien pour qu'un camion de 10 tonnes quitte la zone sans être contrôlé. « En général, il y a deux miliciens par poste de contrôle, plus une personne chargée des mesures radiométriques. Pour 300 dollars, on peut sortir ce que l'on veut », raconte Vadim*, un ancien travailleur de la centrale.

Des milliers de tonnes de métal non retraité quittent Tchernobyl

D'avril à novembre, ce sont 4 000 à 5 000 tonnes de métal qui, sans retraitement, quittent ainsi le périmètre de Tchernobyl. Pour aller où ? Il existe 3 000 postes légaux de collecte de métal en Ukraine, mais près de 1 200 non répertoriés. Tout autour de la zone, chaque village possède son centre de récupération. Le métal rejoint donc Kiev, où certaines entreprises le transforment en tuyaux ou en matériel de chantier. Mais les plus grands volumes, des centaines de tonnes de métal contaminé par mois, rejoignent le berceau de la métallurgie ukrainienne, à l'est du pays.

Une épaisse fumée recouvre le centre de Dnipropetrovsk, à 500 kilomètres de Kiev. Une quinzaine de conglomerats métallurgiques se sont installés sur les bords du Dniepr. Et, chaque jour, des trains remplis de métaux en provenance de toute l'Ukraine prennent le chemin des fourneaux sidérurgiques. Vladimir Gontcharenko préside l'Association Vtormet, qui regroupe une centaine d'entreprises métallurgiques. Il mène une lutte implacable contre certains de ces gros industriels. Selon lui, le métal de Tchernobyl infiltre massivement les usines métallurgiques de Dnipropetrovsk ou de Donetsk, l'autre grande cité industrielle du pays. « Aucune loi n'est plus forte que l'argent, dans notre pays, dit-il.

En principe, des contrôles radiologiques doivent être systématiquement opérés à l'entrée des usines. Mais la plupart sont peu équipées en matériel de détection et les mêmes combines se répètent immanquablement. Lorsqu'il arrive ici, le métal est acheté 200 dollars la tonne, deux fois plus qu'à sa sortie de Tchernobyl. Une fois fondu, il est revendu plus du double, soit 450 dollars la tonne. » Aux écologistes et aux scientifiques russes comme aux députés européens qui dénoncent le trafic, l'Ukraine continue à répondre que les rumeurs restent infondées : le métal radioactif peut continuer à rejoindre la Chine, avant de regagner l'Europe sous la forme anodine d'une boîte de conserve ou d'un vélo pour enfants.

**** A la demande des intéressés, les prénoms ont été modifiés***

Reproduit avec l'aimable autorisation de « Paris Match » et de son envoyé spécial Bruno Masi . Article paru le 17 mai 2010

Désinformation

A propos du film "Tchernobyl, une histoire naturelle" diffusé sur Arte

Analyse par le Pr. Michel Fernex

Le film « Tchernobyl, une histoire naturelle » diffusé le 25 mai 2010 par la chaîne franco-allemande Arte a fait l'objet de nombreux commentaires louangeurs, enthousiastes, voire émerveillés.

Diverses séquences présentées de façon très convaincante donnent l'impression que la vie se débrouille très bien de la situation radiologiquement inédite du territoire. Ce n'est pas dit mais cela coule de source : ailleurs, dans les régions moins touchées, la situation ne doit pas sensiblement être affectée par la présence de radioéléments artificiels dans les sols, les plantes et la faune.

Ce film est tout sauf un film d'information scientifique honnête comme certaines personnes filmées le prétendent. Il présente une vision tordue, onirique et propre à engendrer la confusion sur la réalité terrible et complexe de l'altération des processus vitaux sous l'action des radioéléments absorbés ou ingérés par les organismes vivants.

Le Professeur Michel Fernex nous offre une analyse pondérée car experte des questions soulevées par les images présentées aux téléspectateurs d'Arte.

Yves Lenoir

Président des l'association « Les Enfants de Tchernobyl Bélarus »

Quelques éléments d'analyse et remarques sur le film « Tchernobyl, une histoire naturelle »

Ce document contient deux films distincts et intéressants tous les deux.

Dans un rayon de 30 km autour du réacteur, les humains n'ont plus guère d'activités, villages et villes ont été abandonnés. Ce n'est pas l'Arche de Noé, mais un espace ouvert sur l'extérieur, avec constamment, entrée et sortie de toutes les espèces d'animaux. Il en va un peu de même pour les champignons avec leurs spores et les plantes dont les pollens circulent dans le vent, et comme les graines que portent les animaux dans leur fourrure. Chaque geai transporte 20.000 glands hors de la forêt pour les cacher (planter) au loin. J'ai vu cela dans des monocultures de pins en Allemagne de l'Est, où le sol est couvert de petits chênes aux pieds des vieux pins.

Les animaux éradiqués par les retombées radioactives attirent de nouvelles placions qui pénètrent dans les espaces stérilisés et les recolonisent, avec un avantage génétique sur les populations stables : le brassage des gènes provenant d'autant de groupes géographiques différents donne beaucoup de chance à ces rongeurs. Il en va de même pour les autres mammifères, mais aussi pour les poissons, batraciens, reptiles, voir arthropodes etc.

L'expérience unique a été la réintroduction du cheval de Prévally dans un milieu comptant les prédateurs naturels d'Europe, dans une plaine qui connaît de longs hivers très froids. Tous ces animaux entrent et sortent du périmètre protégé. En hiver les ours dorment, mais les loups et les lynx sont actifs. Pourtant le film ne montre que très peu de lynx (peut-être filmés dans un zoo ?) et les images fugaces de loups montrent leur rareté. Les séquences à l'infrarouge sont très floues. Il semble évident que leur nombre n'est pas excessif, et on aimerait comprendre le mécanisme de régulation de cette espèce qui dispose de proies très abondantes et dont le seul ennemi, l'homme, est exclu.

Quel rôle joue le prédateur ? Il élimine rapidement les malades, les faibles, les malformés. C'est la meilleure sélection possible. Seules des bêtes saines, génétiquement parfaites survivront dans ce milieu : élans, cerfs, chevreuils devenant adultes et surmontant l'hiver très rude. Ils pourront être observés et considérés comme sains.

Sur quoi repose la régulation des populations de loups ? Pourquoi sont-ils peu abondants en présence d'un excès de proies ? Le renard qu'on a vu n'est pas parfait. C'est une mutation de notre renard roux. Il faudrait avoir davantage de documents sur les prédateurs. Rien sur les mustélidés qui se nourrissent de rongeurs sauvages, rien sur les loutres. L'humain est aussi « super prédateur » dans ce monde et dans ces milieux.

Les problèmes de santé des prédateurs nous intéressent plus que ceux des micromammifères. Parmi les rongeurs, on a vu des mulots, mais l'abondance des campagnols roussâtres a été démontrée et c'est cette espèce qu'a étudiée l'Institut de Génétique de Rosa Goncharova. Rosa Goncharova a encore étudié les carpes qui étaient très vulnérables, mais les adultes survivaient plusieurs années. Elles pondaient des oeufs, dont 75% après fécondations dégénéraient. Les 25% restants produisaient énormément de carpillons malformés : nageoires anormales, manque d'opercule, bouche déformée voire fermée, couleurs anormales (la publication de 1996 du Tribunal des Peuples illustre ces travaux).

Pourtant, les populations de carpes ne s'effondrent pas. En effet, les 75% des oeufs donnent des embryons qui meurent avant le 10e jour, il reste assez de survivants pour coloniser les eaux : une carpe pond 100.000 œufs, parfois le double.

Chez les campagnols très prolifiques, c'est la même chose. Il y a des embryons qui dégénèrent, des foetus qui meurent pendant la gestation mais le campagnol peut se reproduire trois fois par an et compenser les pertes. Cette mortalité intra-utérine, Rosa Goncharova l'a démontrée. La thèse de Slukvin décrit les problèmes de carpes. Au bout de 40 générations, dans la population de campagnols génétiquement riches, la mortalité initiale qui avait déclenché l'invasion par des populations étrangères dans cet espace, il se produit progressivement une sélection. Chez l'humain, Pelevina que je cite, avait trouvé une hypersensibilité aux rayons chez la grande majorité des sujets et une réaction "adaptative" dans les cellules de 5 enfants (dont l'avenir serait d'aller travailler dans l'industrie atomique...). Les campagnols très sensibles aux rayonnements ionisants ne se reproduisent que peu ou plus ; les résistants sont bientôt les seuls reproducteurs efficaces.

Nous ne le savons pas bien en Occident, ou n'en tenons pas compte dans nos induits. Les Russes sélectionnent les candidats ouvriers qui voudraient travailler dans des centrales atomiques ou des laboratoires de recherche. Vassily Nesterenko nous disait que ces tests duraient une semaine.



**Michel Fernex lors de la fête du
« 3000^{ème} accueil » le 18 juillet à Geispolsheim**

La réponse des lymphocytes du sujet à différentes doses de rayonnements peut comporter des divisions cellulaires presque toutes normales ; chez d'autres sujets, les mitoses après irradiation présentent des anomalies visibles de l'anaphase à la télophase (voir des dessins dans le même livre du Tribunal des Peuples). Ces anomalies, les microscopes peuvent les compter automatiquement et dire si on est apte ou inapte pour le travail dans ces industries.

La sélection, c'est un peu comme si les parents ont des cheveux brun foncé ou noirs, les descendants ont des chances d'avoir les mêmes caractères et bronzent vite au soleil, ils seront relativement résistants aux UV solaires. Si le soleil était mortel avant l'âge de 15 ans, la sélection des cheveux sombres dominerait bientôt. En 40 générations, on aurait une population foncée, résistante aux coups de soleil. En 1000 générations on aurait une population comparable à celle de l'Afrique ou de l'Asie du sud etc. On a ces différences de pigmentation entre Japonais du Nord et ceux des îles du Sud.

Par la sélection, des campagnols relativement résistants aux radicaux libres prendront ainsi la place des campagnols plus sensibles, dans un environnement où les rayonnements ionisants menacent la santé ou la survie de façon durable.

Ce qui manque dans le film, ce sont des données de génétique scientifiques. Il faudrait avoir toute la bibliographie des travaux réalisés sur place, pour savoir si certains travaux contredisent ceux de Rosa. Je n'ai pas encore décelé cela.

Ce que Rosa Goncharova et Dubrova ont montré, c'est l'augmentation des mutations chez les sujets irradiés par les retombées de Tchernobyl (ce qui ne surprend personne), mais aussi une augmentation de ces mutations dans les 2^e, 3^e générations d'humains après irradiation de 1986 à Tchernobyl ; mais pas après l'irradiation par la bombe de Hiroshima et de Nagasaki.

Chez les campagnols irradiés, cette augmentation des mutations transmises des adultes aux descendants, persiste plus longtemps dans les populations vivant à 100 et 200 km de Tchernobyl, si on les compare avec ceux qui ont été soumis à des irradiations bien plus importantes à proximité du réacteur, chez lesquels Rosa note une stabilité de la fréquence de mutations après la 10^e ou 12^e génération. C'est là qu'on se trouve aujourd'hui dans le périmètre de Tchernobyl.

Ces anomalies constatées au microscope au cours de la mitose ne reposent pas sur une atteinte du génome, mais sur des altérations épigénétiques, qui se produisent en dehors même du noyau. Cela a pour conséquence une instabilité génétique qui peut se transmettre d'une cellule à l'autre, d'une génération à l'autre (voire d'un individu à l'autre, comme chez des poissons placés dans le même aquarium propre, l'un des poissons étant irradié, l'autre pas). A la page 116 du livre du Tribunal des Peuples, Irina Pelevina décrit ces phénomènes et l'hypersensibilité aux rayonnements ionisants externes chez les cellules des rongeurs (et des humains) vivant près du réacteur détruit.

Là il pourrait y avoir des différences avec ce qui a été décrit en vitesse dans le film. Mais on est à 25 ans après Tchernobyl chez les rongeurs, à la 40^e génération.

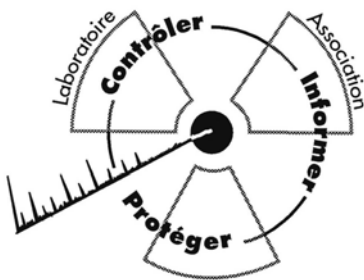
Ce qui se passe chez les hirondelles de cheminée a été souvent décrit. Je pense que la première équipe a été suédoise, avec Ellegren et al. dans NATURE. Vol. 389, p393-306, 1997. Ils ont décrit ces mutations génétiques, avec albinisme partiel. Ces hirondelles partent, et contrairement aux hirondelles sans trace d'altérations qui reviennent au point de départ (Tchernobyl) au bout d'une année dans 30% des cas, les hirondelles avec des mutations apparemment bénignes reviennent dans zéro % des cas. L'explication donnée dans le film m'a semblée fantaisiste. Il faut retenir les faits. L'atteinte des organes de reproduction des hirondelles, constitue un autre phénomène.

La stérilité des hommes après Tchernobyl en Ukraine a été un phénomène grave mal compris. Dans les régions contaminées, la dénatalité persiste dans la population humaine, bien plus que dans les régions moins polluées radiologiquement (en particulier du Belarus, si on compare la campagne de Gomel et celle de Vitebsk, épargnée).

Je reviendrai volontiers sur ce sujet.

Pr. Michel Fernex, 26 mai 2010

ERUPTION DU VOLCAN ISLANDAIS



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Site : www.criirad.org

Tel : + 33 (0)4 75 41 82 50

Fax : + 33 (0)4 75 81 26 48

E-mail : laboratoire@criirad.org

Valence, le 26 mai 2010.

Mise à jour 2 juin 2010

(chapitre 3)

Note CRIIRAD N°10-72 Version Vo : ERUPTION DU VOLCAN ISLANDAIS REMARQUES PRELIMINAIRES SUR L'IMPACT RADIOLOGIQUE DU PASSAGE DU NUAGE DE CENDRES SUR LA FRANCE

I. Introduction

Le volcan islandais Eyjafjöll est entré en éruption le 14 avril dernier [ref : <http://www.infosciences.fr/eruption-de-leyjafjoll-islande.html>] et rejette depuis lors, à des intensités variables, de fines poussières (cendres) dans l'atmosphère jusqu'à plusieurs kilomètres d'altitude. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques (direction des vents) les « nuages de cendres » peuvent se déplacer en direction du territoire français. Ces poussières peuvent ensuite se déposer au niveau du sol (dépôt sec et dépôt humide).

Les matières rejetées proviennent de l'écorce terrestre et sont donc susceptibles de contenir des radioéléments naturels tels que l'uranium 238 (et ses descendants comme le thorium 234, radium 226, plomb 214, bismuth 214, plomb 210, etc...), le thorium 232 (et ses descendants comme l'actinium 228, le plomb 212, le thallium 208, etc...) ou encore le potassium 40.

Ce nuage de cendres volcaniques a atteint la France le 16 avril 2010 [ref. : www.20minutes.fr (le nuage de cendres est arrivé sur la France)] soit 2 jours après le début de l'éruption.

Il est légitime de s'interroger sur l'impact radiologique de ce « nuage de cendres » que ce soit par inhalation directe de l'air ambiant ou par ingestion suite à un dépôt des cendres sur les sols et la végétation. L'origine naturelle de la radioactivité ne signifie pas qu'elle soit inoffensive pour la santé : par exemple, un radioélément comme le thorium 230, descendant de l'uranium 238 est très radiotoxique par inhalation. De même, le plomb 210 et le polonium 210, descendants de l'uranium 238 sont très radiotoxiques par ingestion.

II. Radioactivité de l'air ambiant

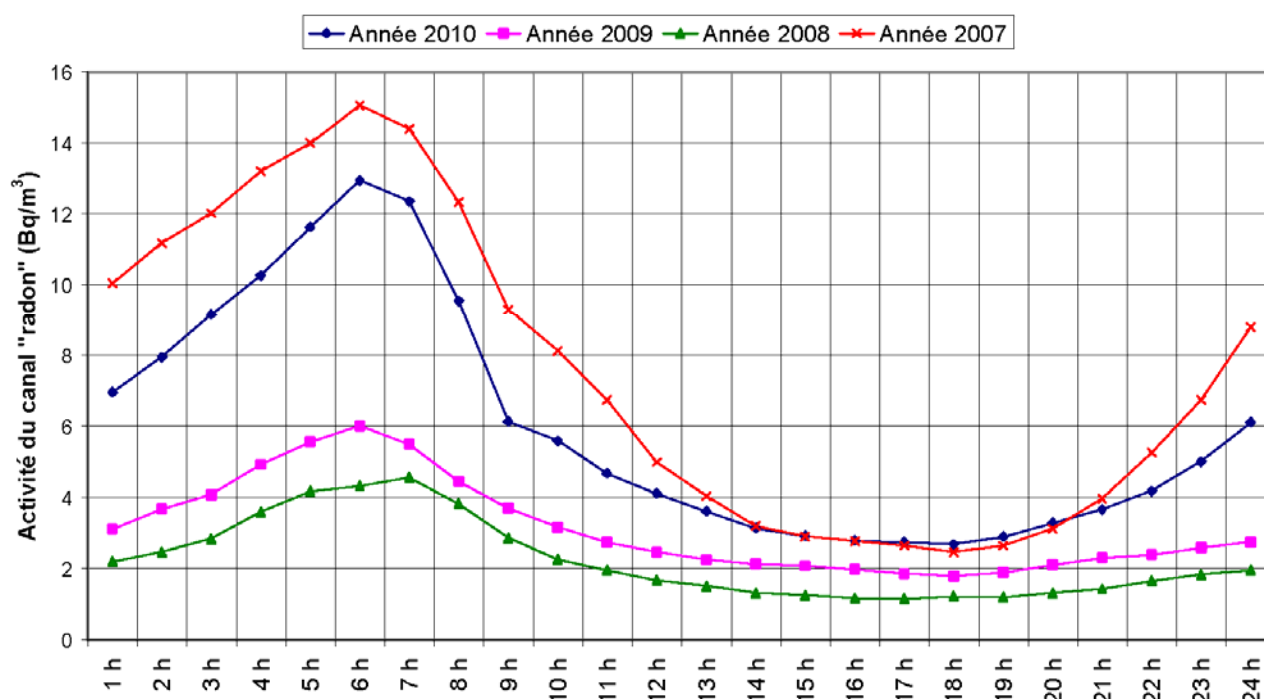
Le laboratoire de la CRIIRAD gère un réseau de balises de contrôle de la radioactivité atmosphérique. Ces balises sont situées en région Rhône-Alpes (Montélimar, Valence, Romans-sur-Isère et Péage de Roussillon) et dans la région d'Avignon. Les détails sur le fonctionnement de ce réseau et les résultats des balises (mis en ligne quotidiennement) sont disponibles sur le site <http://balises.criirad.free.fr>.

Mesures effectuées en direct

Depuis l'arrivée du nuage en région Rhône-Alpes (jusqu'à la date de rédaction de la présente note), les mesures réalisées en continu et en direct sur le filtre aérosols (cf. Annexe 1 Principe de fonctionnement de la balise) n'ont révélé aucune élévation significative de la radioactivité de l'air ambiant. Les activités alpha et bêta sont restées¹ inférieures à la limite de détection de 1 Bq/m³

L'activité du radon 222 lors de la seconde quinzaine d'avril 2010 est restée dans la gamme de variation des valeurs habituellement mesurées sur cette période de l'année. A titre indicatif, nous présentons ci-dessous le graphique de la dernière quinzaine du mois d'avril des années 2007 à 2010. On constate que les activités horaires moyennes mesurées à la balise de Romans entre le 16 et le 30 avril 2010 sont inférieures à celles observées sur la même période de l'année 2007. Ces variations horaires et inter-annuelles sont imputables aux conditions météorologiques (température, pression atmosphérique, humidité de l'air, etc...).

Radon - Activités horaires moyennes mesurées par la balise de Romans du 16 au 30 avril



Mesures effectuées en différé

Les radioéléments bêta sont mesurés une seconde fois par la balise (automatiquement) 5 jours après les mesures directes de manière à affiner les résultats.

Le niveau de détection est nettement plus bas que pour les mesures directes, la radioactivité naturelle liée à la présence des descendants émetteurs bêta à vie courte du radon 222 ayant pratiquement disparu.

L'activité bêta différée² est restée inférieure à la limite de détection (0,01 Bq/m³).

¹ Hors événement du 21 avril à 18 h au 22 avril à 9 h lié à un problème technique (problème d'avancement du filtre aérosols)

² Hors événement du 21 avril à 18 h au 22 avril à 9 h lié à un problème technique (problème d'avancement du filtre aérosols)

Analyse des filtres

Chaque début de mois, l'intégralité des filtres contenant les aérosols qui se sont déposés au cours du mois précédent, est analysée par spectrométrie gamma au laboratoire de la CRIIRAD. Ces analyses complémentaires permettent de vérifier, de manière différée, la qualité de l'air avec une meilleure précision que ne le permettent en temps réel les mesures effectuées par les détecteurs de la balise.

Aucune anomalie n'a été mise en évidence pour le mois d'avril 2010.

Les activités volumiques des radionucléides naturels : thorium 234, plomb et bismuth 214, actinium 228, plomb 212 et potassium 40 sont inférieures aux limites de détection.

Pour le plomb 210, thallium 208 et béryllium 7, les valeurs sont supérieures aux limites de détection mais proches de celles habituellement mesurées, comme on peut le voir dans le tableau T1 ci-dessous présentant les résultats de l'analyse du filtre de la balise située à Romans pour les mois d'avril 2009 et de janvier à avril 2010.

T1 / Résultats des analyses par spectrométrie gamma des filtres à aérosols de la balise de Romans

Mois	Date d'analyse	Chaîne de l'uranium 238				K 40 (mBq/m ³)
		Th 234 (mBq/m ³)	Pb 214 (mBq/m ³)	Bi 214 (mBq/m ³)	Pb 210 (mBq/m ³)	

avril 2010	03/05/2010	< 0,3	< 0,1	< 0,1	0,7 ± 0,2	< 2,2
------------	------------	-------	-------	-------	-----------	-------

Mesures effectuées avant éruption de l'Eyjafjöll

mars 2010	08/04/2010	< 0,6	0,12 ± 0,04	< 0,1	< 0,6	< 4,0
février 2010	01/03/2010	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,7 ± 0,2	< 1,4
janvier 2010	01/02/2010	< 0,2	< 0,1	< 0,1	0,8 ± 0,2	< 1,9
avril 2009	06/05/2009	< 0,2	< 0,1	< 0,1	0,6 ± 0,2	< 1,5

Mois	Date d'analyse	Chaîne du thorium 232			Be 7 (1) (mBq/m ³)
		Ac 228 (mBq/m ³)	Pb 212 (mBq/m ³)	Tl 208 (mBq/m ³)	

avril 2010	03/05/2010	< 0,08	< 0,06	0,03 ± 0,01	3,9 ± 0,5
------------	------------	--------	--------	-------------	-----------

Mesures effectuées avant éruption de l'Eyjafjöll

mars 2010	08/04/2010	< 0,11	< 0,07	< 0,04	3,1 ± 0,5
février 2010	01/03/2010	< 0,07	0,27 ± 0,04	0,10 ± 0,02	2,2 ± 0,3
janvier 2010	01/02/2010	< 0,04	0,22 ± 0,04	0,09 ± 0,02	2,4 ± 0,4
avril 2009	06/05/2009	< 0,06	< 0,02	< 0,03	3,5 ± 0,5

(1) Les résultats sont donnés à la date de mesure du filtre.

Les activités sont données à titre indicatif. En effet, la méthodologie de préparation et de comptage des filtres des balises que gère la CRIIRAD est optimisée pour la surveillance de la radioactivité artificielle.

III. Radioactivité des eaux de pluie

Sous l'effet de la pluie, les fines poussières atmosphériques peuvent se retrouver entraînées vers le sol par un phénomène de lessivage de l'air.

Le laboratoire de la CRIIRAD effectue des campagnes ponctuelles de surveillance de la radioactivité des eaux de pluie.

Dans le cadre de la prise en compte de l'éruption du volcan Eyjafjöll, compte tenu de la trajectoire des nuages de cendres [<http://www.france-info.com/IMG/jpg/carte13H.jpg>] et des pluies abondantes du début de la semaine 19, la CRIIRAD a échantillonné les eaux de pluies correspondant à la semaine du 10 au 17 mai 2010 à Valence (Drôme) et Saint-Agrève (Ardèche).

Le dosage de l'uranium 238 dans ces échantillons a été confié au laboratoire LDA 26. Les résultats sont inférieurs à la limite de détection ($< 0,05 \mu\text{g/l}$).

Conclusion

Des internautes se sont interrogés sur l'absence de réaction publique de la CRIIRAD concernant les conséquences radiologiques liées au passage du nuage de cendres au-dessus de la France, certains allant même jusqu'à le comparer au passage du nuage de Tchernobyl.

Exemple :

La radiotoxicité des cendres de l'éruption qui vont se déposer doucement sur le sol européen est donc de l'ordre de celle due aux retombées de Cs137 du nuage de Tchernobyl.

Quelles mesures proposent donc la CRIIRAD et Greenpeace qui ne se sont pas pressés de nous même en garde ? Ajoutons que la radiotoxicité de l'uranium et du thorium ne décroît pas dans le temps, contrairement à celle du Cs137 qui est divisée par 2 au bout de 30 ans.

Le réseau de balises atmosphériques que gère le laboratoire de la CRIIRAD permet la détection immédiate de toute élévation significative de la radioactivité atmosphérique. Si cette augmentation laisse suspecter une contamination, la CRIIRAD procède sans délai à une vérification des mesures en continu de la balise par des analyses complémentaires en laboratoire par spectrométrie gamma des filtres et cartouches des balises.

A ce jour, les données dont dispose le laboratoire de la CRIIRAD n'ont révélé aucune anomalie. En France (et spécialement sur le quart sud-est où sont implantées les balises), les conséquences de cet événement n'ont rien de commun (sur le plan radiologique) avec celles liées au passage du nuage de Tchernobyl en 1986.

Un des rôles de la CRIIRAD est bien d'alerter et d'informer les responsables et la population en cas de contamination radioactive, qu'elle soit d'origine artificielle ou naturelle, mais après vérification et sur la base d'éléments scientifiques.

Rédaction : Jérémie MOTTE, ingénieur en environnement, responsable du service balises,
et Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, responsable du laboratoire
de la CRIIRAD.

Approbation : Corinne CASTANIER, directrice de la CRIIRAD.

« La Cimade » enquête sur les pratiques de délivrance des visas par le Consulat de France en Ukraine

Créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre, la Cimade agit depuis pour l'accueil et l'accompagnement social et juridique des étrangers en France. La Cimade soutient des partenaires dans les pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits fondamentaux, à l'aide aux réfugiés ou à l'appui aux personnes reconduites dans leur pays.

Face aux innombrables plaintes d'étrangers venant raconter les attentes, les refus, les démarches insensées qui n'aboutissent jamais, La Cimade a décidé de lancer en 2009 une campagne d'observation des conditions de délivrance des visas afin de mieux cerner les réalités. De nombreux acteurs de La Cimade se sont investis dans des missions d'observation dans six pays : Algérie, Sénégal, Mali, Turquie, Maroc et... Ukraine.

Parce que depuis 18 années notre association est un « client » régulier du Consulat de France en Ukraine à Kiev (plus de 3000 demandes de visas pour des enfants, leurs accompagnatrices, des scientifiques, des artistes, des choristes), nous avons été sollicités pour participer à cette grande enquête.

La Cimade vient de publier un document public très complet et intéressant de 132 pages qui synthétise ce travail intitulé : « Rapport d'observation – Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas » (*ISBN : 978-2-900595-20-6. ISSN : 1956-5410*).

L'ouvrage est disponible (au prix de 5€ + 2€ de frais de port) auprès de « La Cimade » 64 rue Clisson 75013 PARIS. Tel : 01 44 18 60 50. www.lacimade.org.

Parce que de nombreux membres des « Enfants de Tchernobyl » invitent en France des amis ukrainiens en dehors des voyages en groupes, il nous a semblé judicieux de reproduire dans les dix pages qui suivent la partie du document en question qui concerne le consulat kievien.



Le rapport relève que l'association « Les Enfants de Tchernobyl » est un cas particulier

Le Dniepr

Rapport d'observation de "La Cimade" sur l'Ukraine

LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

La mission a été réalisée par deux intervenants russophones de La Cimade Bretagne-Pays de Loire et s'est déroulée du 14 au 22 octobre 2009.

Nous avons rencontré les autorités françaises sur place : la Consule et deux des trois responsables du service des visas, l'Espace CampusFrance, le Service de Coopération des Affaires culturelles et le coordinateur des Alliances françaises.

Des entretiens ont également été menés avec des membres de plusieurs associations ayant un lien avec la question des visas, des journalistes français travaillant en Ukraine et des agences de voyage. Enfin, plusieurs demandeurs de visa ont été interrogés.

Préambule

LA SITUATION EN UKRAINE

Depuis le 1er mai 2005, les citoyens européens sont dispensés de l'obligation de visa pour tout séjour inférieur à 90 jours en Ukraine. Mais les Ukrainiens, eux, se sentent de plus en plus enfermés. Ils sont en effet bloqués, à l'Ouest et au Sud, par le mur administratif et symbolique que constituent les Etats Schengen¹, et au Nord et à l'Est par la Biélorussie et la Russie, avec qui les relations diplomatiques sont fluctuantes.

Le contexte ukrainien est difficile à saisir d'emblée, étant donné le nombre de paramètres qui s'agrègent autour de cette problématique des visas, si prégnante dans la société ukrainienne. La Révolution Orange a fait beaucoup de déçus et renforcé la méfiance envers le corps politique. Et les tentatives de rapprochement avec l'Union Européenne sont autant de contrariétés pour le grand voisin russe, les tensions autour du gaz cristallisant encore les relations triangulaires entre l'Union Européenne et la Russie.

L'Ukraine a vu sa frontière ouest se « schengeniser » le 21 décembre 2007 avec l'entrée dans l'Espace Schengen de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie. Et soudainement, les ressortissants ukrainiens frontaliers de ces pays, où ils avaient l'habitude d'aller sans trop de formalités, ne pouvaient plus s'y rendre sans visa Schengen. Ce sont ainsi de nombreuses relations amicales transfrontalières qui se sont éteintes, mettant fin à une relative liberté de circulation dans cette zone depuis la dislocation du bloc soviétique.

LA POLITIQUE DE DÉLIVRANCE DES VISAS EN CHIFFRES

Le taux officiel de refus de délivrance de visa est de 4,5%. Mais ce faible taux cache des réalités beaucoup plus complexes. Par exemple, certaines personnes obtiennent des visas après la date prévue de leur voyage. Ils ont donc officiellement obtenu un visa mais, dans les faits, ils n'ont pu entreprendre leur voyage !

Autre réalité cachée et expliquée par l'association « Europe Sans Barrière » : « *La procédure de visa est composée de nombreuses étapes (dépôt de dossier, entretien, réception de la réponse). Or, les statistiques ne prennent en compte que la dernière étape de la procédure, au moment où la personne reçoit le résultat final après avoir traversé les étapes précédentes. Mais nous considérons qu'il faut prendre en compte l'étape du dépôt de la demande où le dossier peut ne pas être examiné. Dans ce cas, on peut considérer qu'il y a un refus, non pas un refus de délivrance de visa mais un refus d'enregistrement de la demande au guichet. C'est pourquoi il faut prendre en compte également le nombre de refus au moment du dépôt des dossiers.* »

Le consulat n'a malheureusement pas voulu nous livrer de statistiques précises et catégorielles qui nous auraient permis d'affiner nos analyses.

En 2008, le nombre de demandes de visa a baissé de 25%, les autorités consulaires imputant cette baisse à la crise économique. Les étudiants ont en effet moins de ressources, les échanges économiques européens sont ralentis, les touristes voyagent à moindre coup et partent moins loin.

D'après les personnes que nous avons rencontrées, la majorité des demandes portent sur des visas court séjour, dont certains avec la mention « multi entrées » leur permettant de faire des allers et retours sur des longues périodes : tourisme, invitations officielles, réunions d'affaires, salons d'exposition, échanges culturels, visites familiales... Il y a peu de demandes de visa long séjour et la plupart concernent des étudiants.

LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX

Le consulat de France en Ukraine ne délivre pas encore de visas biométriques et le recours à un prestataire extérieur pour la gestion des dossiers est très limité.

Au moment de notre mission, la formation linguistique et civique n'était pas encore proposée aux conjoints de français et aux bénéficiaires du regroupement familial, l'OFII ne disposant pas d'une représentation en Ukraine.

¹ Les États frontaliers appartenant à l'Espace Schengen sont la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie. Concernant la Roumanie elle a un statut intermédiaire : membre de l'U.E. et pays Schengen en 2011, une obligation de visa a été instaurée pour les Ukrainiens en 2007.

Enfin, l'Ukraine dispose d'un Espace CampusFrance mais le dispositif de « Centre pour les études en France » n'y est pas mis en place.

I. La procédure de demande de visa

L'ACCÈS AU CONSULAT

L'unique consulat de France en Ukraine se trouve à Kiev. Sa compétence s'étend ainsi de fait à l'ensemble du territoire de l'Ukraine.

En Ukraine, le consulat et l'ambassade ne font qu'un. Le bâtiment se situe dans le quartier où sont regroupés la majorité des consulats, central et facile d'accès. Les locaux de CampusFrance et du Service de Coopération des Affaires Culturelles se trouvent dans les mêmes locaux et l'Institut Français en Ukraine se situe également à proximité.

Il est à noter que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration n'y est pas représenté.

Trois policiers ukrainiens stationnent en permanence devant le consulat et veillent à la sécurité des lieux. Ils peuvent notamment empêcher des passants de prendre des photos ou veiller à ce qu'aucune voiture ne stationne devant l'entrée. Le dispositif de sécurité mis en place devant le consulat n'a rien d'excessif : il n'y a ni barbelés ni grillage.

Le consulat dispose de deux entrées distinctes : l'une pour les ressortissants français, le personnel consulaire, les journalistes, les officiels ukrainiens et les demandeurs de visa de long séjour, l'autre pour les Ukrainiens qui demandent un visa court séjour.

Nous n'avons malheureusement pas pu accéder à la salle dans laquelle les demandeurs de visa sont reçus, mais les nombreuses personnes interrogées insistent sur l'exiguïté de la pièce, l'insuffisance de chaises, le manque de confidentialité et une ambiance très stressante.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Devant l'entrée du consulat se trouve un panneau d'information où sont indiqués les horaires d'entrée et de fermeture des services consulaires, l'adresse du site internet du consulat qui renseigne sur les différentes étapes de la procédure, les coordonnées du « Call Center » ainsi que les pièces à fournir lors d'une demande de visa. Selon l'avis des personnes interrogées, internet est le moyen privilégié d'accès à l'information. En effet, il est pratiquement impossible de joindre par téléphone une personne capable de vous renseigner sur la procédure de demande de visa. Sur place, un garde ukrainien, employé par le consulat, répond à quelques questions. C'est la seule personne du service consulaire à qui il soit possible de s'adresser.

Si le site internet est bien fait, bien renseigné et traduit en ukrainien, cela pose problème pour les

personnes qui n'ont tout simplement pas accès à ce moyen de communication...

UNE PARTICULARITÉ EN UKRAINE : L'ACCORD DE « FACILITATION » DE DÉLIVRANCE DES VISAS

Un accord de « facilitation » de délivrance des visas a été adopté par le Conseil Européen le 29 novembre 2007. Son application, effective depuis le 18 décembre 2007², était conditionnée à un accord de réadmission adopté et entré en vigueur aux mêmes dates que l'accord de facilitation³ (*voir aussi page 37*).

Cet accord prévoit la facilitation de la délivrance de visas de court séjour pour certaines catégories de personnes :

- les membres de délégations officielles ;
- les hommes et femmes d'affaires et les représentants d'entreprise ;
- les conducteurs de transport international ;
- les journalistes ;
- les personnes participant à des activités scientifiques, culturelles ou artistiques ;
- les écoliers, étudiants et enseignants accompagnateurs ;
- les participants à des manifestations sportives internationales et leurs accompagnateurs ;
- les membres des programmes d'échanges réalisés par des villes jumelées ;
- les parents proches ;
- les personnes en visite pour des raisons médicales.

Ces facilités se traduisent par :

- la présentation d'un nombre limité de pièces à présenter (une invitation officielle suffit) ;
- la délivrance de visas multi-entrées sous certaines conditions ;
- la gratuité du visa.

Seul problème : les consulats des Etats de l'Union Européenne ne respectent pas les termes de l'accord sur la facilitation des visas !

Concernant le consulat français, plusieurs pratiques vont en effet à l'encontre de l'accord, notamment sur le nombre de pièces exigées et sur la délivrance de visas multi-entrées, qui restent l'exception et non la règle. Le consulat ne respecte que partiellement l'obligation de gratuité pour les catégories précitées, puisque seuls les moins de 18 ans, les conjoints de Français, les boursiers du gouvernement français, les scientifiques et les journalistes en bénéficient dans les faits.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

Depuis 4 ou 5 ans, la prise de rendez-vous pour le dépôt de la demande de visa est externalisée et s'effectue auprès d'un « Call Center » auquel ont recours la majorité des pays européens.

² Décision 2007/840/CE du 29 novembre 2007.

³ Décision 2007/839/CE du 29 novembre 2007

Ce système constitue un net progrès pour les Ukrainiens. En effet, d'après de nombreuses personnes interrogées, avant cette externalisation, les demandeurs de visa se présentaient au consulat sans avoir de rendez-vous pour déposer leur dossier, ce qui générait des files d'attente interminables. Les personnes patientaient durant des heures sans savoir si elles pourraient déposer des dossiers, et cette situation avait encouragé l'apparition, dans la file d'attente, d'un petit trafic de revente de places. Aujourd'hui, une fois le rendez-vous pris, le demandeur de visa doit se présenter à une date et une heure précise, généralement en matinée.

De plus, selon une Ukrainienne interrogée sur cette question, le fait que les agents du « Call Center » ne soient responsables que de la collecte des pièces est globalement positif. N'ayant aucun autre pouvoir, ils seraient moins « suffisants » que les agents consulaires, qui donnent l'impression de pouvoir décider du destin des requérants.

Mais d'un autre côté, cette externalisation a entraîné l'augmentation du coût des visas, ce qui peut handicaper les demandeurs les moins argentés. La seule prise de rendez-vous coûte environ 5 €, et la date du rendez-vous n'est modifiable qu'une seule fois. En cas d'annulation, il faudra repayer pour prendre un nouveau rendez-vous des prérogatives étatiques.

De plus, ce dispositif ne règle pas la question des délais. Il est en effet conseillé de prendre rendez-vous au moins un mois avant le départ compte tenu des 3 à 5 semaines d'attente à prévoir entre la prise de rendez-vous et le dépôt effectif du dossier. Les demandeurs jugent que ces délais sont trop longs et certains n'arrivent pas à obtenir leur visa avant la date prévue de leur départ. Le consulat estime quant à lui que les demandeurs ne s'y prennent pas suffisamment à l'avance...

La Consule, quant à elle, présente ainsi les avantages de l'externalisation de la prise de rendez-vous : « *Cela évite un encombrement des lignes, car eux sont équipés de logiciels téléphoniques que nous n'avons pas. Cela évite les interminables queues, avec l'achat de places, et cela assure les demandeurs qu'ils pourront effectivement être reçus. Le Call Center travaille avec de nombreux consulats et il y a une bonne flexibilité avec eux. L'avantage de l'externalisation de la biométrie, si celle-ci devait être mise en place, est de réunir le traitement de ces visas dans un centre unique, ce qui permettrait une réduction des coûts et de régler le problème des locaux car n'avons pas assez de place dans nos locaux pour le faire* ».

Néanmoins, le consulat ne souhaite pas que l'externalisation soit étendue à la réception des dossiers, car il souhaite maintenir un « dialogue » entre les demandeurs et le guichet. Selon la Consule, l'examen des dossiers ne serait plus aussi objectif et ce serait une perte de temps si les dossiers devaient être

apportés de ce centre au consulat pour vérification, avec des allers et retours qui nuiraient à la qualité de traitement des dossiers.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

La constitution du dossier peut se faire par l'intermédiaire d'agences de voyages. Ces agences, contre rétribution, aident les demandeurs à remplir leurs fiches de renseignements, à constituer le dossier (vente de billets de car ou d'avion, d'assurances, etc.) et à se préparer à l'entretien.

Mais ces agences sont plus ou moins fiables. Certaines d'entre elles se tiennent devant le consulat et abordent les personnes en leur proposant leurs services tandis que d'autres, qui ont une accréditation, déposent les dossiers de leurs clients l'après-midi sans que les demandeurs n'aient besoin de se présenter en personne au consulat. Il est à noter que seules les assurances vendues par les agences accréditées sont valables auprès du consulat.

Le consulat regrette que « *les demandeurs fassent appel à des agences malhonnêtes pour remplir les formulaires de demande de visas, constituer le dossier et/ou se préparer à l'entretien* ». Il estime que « *les gens se font avoir car les agents remarquent tout de suite les réponses stéréotypées : ces « agences » sont mal informées et induisent en erreur les demandeurs* ».

Quant à la liste des documents à fournir, elle se trouve facilement sur internet. Elle est assez conséquente et varie selon le type de visa demandé. Certains documents demandés posent systématiquement problème :

- La réservation de l'hôtel ou du billet de transport : bien qu'il soit conseillé, sur le site du consulat, de ne pas acheter définitivement les billets, un document de réservation sérieux est exigé. Or, un tel document est difficile à obtenir auprès des hôtels ou des agences de transport si le billet n'a pas été payé ou, du moins, si des arrhes n'ont pas été versées. Les agents consulaires vérifient si les réservations sont bien réelles par le biais du site internet « Chek my trip » ou en appelant les hôtels directement.

- La justification de ressources personnelles en Ukraine, constituées d'un compte bancaire de plus de six mois, de l'achat d'un appartement ou encore d'un portefeuille boursier : il est difficile pour les personnes de justifier de leurs revenus puisque la méfiance envers les services bancaires (surtout depuis la crise économique) pousse les gens à ne pas déposer leur argent sur un compte bancaire. Néanmoins, il semble que les services consulaires fassent parfois preuve d'ouverture sur ce point puisque d'autres justificatifs de ressources sont acceptés comme des droits de propriété, des terres ou un troupeau de bêtes.

- L'attestation de travail pour les salariés indiquant le montant du salaire de l'intéressé, le nom et l'adresse de la société ainsi que l'autorisation et la durée du séjour :

ce document pose problème car le système du travail non déclaré est courant en Ukraine et beaucoup de personnes ne sont pas en mesure de présenter des fiches de salaire. Il semble que la présentation de fausses fiches de paye ou de faux comptes en banque soit courante, ce qui engendre une méfiance parfois excessive du consulat.

Tous les documents ukrainiens doivent être traduits en anglais ou en français, ce qui génère pour les personnes un coût d'environ 8 € pour un acte de naissance, avec une augmentation du coup selon les délais et la taille du document.

Enfin, la liste des documents demandés n'est pas exhaustive et de nombreuses pièces complémentaires peuvent être demandées au moment du dépôt de dossier. Par exemple, pour une personne invitée par un Français, il arrive que le consulat exige de présenter la photocopie des échanges de mails, des factures téléphoniques avérant de conversations téléphoniques ou, pire, des photographies où figurent ensemble la personne invitée et la personne invitante ! Parfois, il est même demandé aux personnes de fournir des factures d'électricité.

Toutes ces vérifications semblent disproportionnées en ce qu'elles contraignent les demandeurs à se mettre à nu et peuvent, à un certain degré, s'apparenter à une violation de la vie privée.

LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dépôt de la demande s'effectue sur rendez-vous de 8h30 à 13h00 pour les demandes de visa de court séjour, et l'après midi pour les visas de long séjour et les dossiers présentés par les agences de voyage. En réalité, environ dix personnes ont rendez-vous au même moment et il faut attendre pour déposer effectivement son dossier.

Une jeune femme, dont le rendez-vous était fixé à 9h30, témoignait par exemple être arrivée au consulat à 8h00 et n'avoir pu accéder effectivement au guichet qu'à 12h00.

Un gardien se tient à la grille du consulat et ne laisse entrer que les personnes qui figurent sur sa liste de rendez-vous. D'après tous les témoignages, ce gardien est sympathique et arrangeant. Il fait même la monnaie aux personnes désirant prendre un café à la machine à café du consulat...

Une fois à l'intérieur, il faut commencer par « passer à la caisse » pour payer les frais de dossier. Ils s'élèvent à 35 € au lieu de 60 € en raison de l'accord de facilitation mais ne sont pas remboursés en cas de refus de visa. Les documents doivent ensuite être déposés dans un ordre spécifique. Selon une agence de voyage interrogée, l'ordre correct serait le suivant : le formulaire, puis les papiers français, puis les papiers ukrainiens. Selon un usager, l'information concernant

l'ordre des documents n'est donnée qu'à l'intérieur du consulat, et cet ordre est différent de celui figurant sur le panneau à l'extérieur et sur internet. Un autre usager nous a affirmé que le dossier était susceptible d'être refusé si les pièces n'étaient pas présentées dans le bon ordre. Fantôme ou réalité ? En tout état de cause, ce qui ressort des entretiens est que cette obligation génère un stress important chez les usagers et une confusion dans le consulat, chacun essayant tant bien que mal de remettre les pièces dans le bon ordre et de les agraffer. De plus, il n'est indiqué nulle part (ni sur le site internet, ni à l'extérieur du consulat) que les pièces du dossier doivent être présentées dans un ordre spécifique.

L'ENTRETIEN

Huit agents français ou ukrainiens réceptionnent les dossiers aux guichets. Ils mènent les entretiens et donnent leur appréciation mais la décision finale ne leur appartient pas. Les dossiers sont aussitôt examinés par trois responsables de la section visa.

La plupart des demandeurs que nous avons rencontrés affirment avoir été interrogés par des Ukrainiens et se sont plaints de l'attitude de ces derniers, qualifiée d'impolie et d'humiliante.

Au cours de l'entretien, il arrive que l'agent pose au demandeur une suite de questions n'ayant rien à voir entre elles, dont le but est vraisemblablement de désamorcer un discours stéréotypé.

A titre d'exemple, une demandeuse de visa nous a relaté avoir été interrogée sur des questions telles que : « *Où se trouve votre bureau ?* », « *Que faisiez vous au Mont Blanc en telle année ?* », « *Quel âge avez-vous ?* », « *Quel est le but de votre voyage ?* ».

Cela constitue une difficulté particulière pour les personnes psychologiquement fragiles ou qui ne savent pas bien s'exprimer. Les personnes que nous avons interrogées le vivent souvent comme une tentative de déstabilisation ou d'humiliation, voire comme une forme d'agression.

De plus, l'exiguïté de la salle rend la confidentialité difficile. Les usagers sont contraints de parler fort pour se faire entendre et toutes les personnes présentes dans la salle sont donc informées de leur profession, de leur salaire, de la raison de leur départ en France, etc. Outre le problème du respect de la vie privée, ceci peut poser des problèmes plus importants. Une personne travaillant dans une association de défense des demandeurs d'asile regrettait que toute la salle ait été informée de ses activités car, sachant que les Ukrainiens ne sont pas particulièrement favorables à la venue de demandeurs d'asile en Ukraine, elle craignait de susciter l'hostilité des autres demandeurs présents.

LA RÉPONSE

La réponse est donnée très rapidement, le souci du consulat étant de traiter les demandes dans la journée. En cas de décision favorable, le demandeur récupère son passeport avec le visa. En cas de décision négative, un tampon « REFUS » est apposé dans le passeport. Ceci est vécu comme un symbole d'échec mais aussi comme une condamnation. Les intéressés pensent en effet qu'un refus de visa d'un Etat Schengen impliquera un refus systématique dans tous les autres consulats européens. Mais selon la Consule, tout ceci ne serait qu'une « légende ».

Si le consulat estime que le dossier n'est pas complet, un autocollant orange est apposé dans le passeport de la personne, lui permettant de revenir avec les documents supplémentaires demandés. Les personnes peuvent souvent revenir l'après-midi même, le temps qu'on leur faxe la pièce demandée, ou plus tard si l'obtention de ladite pièce nécessite davantage de temps. Dans ce cas, une date limite est fixée pour venir la déposer.

Cette pratique, ainsi que la rapidité de l'instruction de la demande, est saluée par les usagers. Toutefois, il arrive que le visa demandé soit accordé trop tard à cause du temps nécessaire à la réunion des nombreuses pièces supplémentaires demandées. S'ajoutent à ce délai, pour les demandeurs ne vivant pas à Kiev, les allers et retours à la capitale.

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE REFUS

Deux problèmes se posent concernant la possibilité d'exercer un recours contre le refus de visa.

D'une part, les personnes ne sachant pas la plupart du temps sur quel motif est fondé le refus, il leur est impossible de trouver les arguments pour le contester. Les Ukrainiens supportent très mal de ne pas savoir pourquoi le consulat leur refuse un visa. Ils se sentent humiliés de ne pouvoir faire valoir leur situation, de compléter la demande si le refus est dû au défaut d'une pièce ou à une incompréhension qui pourrait être éclaircie, si seulement le consulat cherchait à comprendre...

D'autre part, selon les personnes interrogées, seul un panneau dans le consulat indique qu'en cas de contestation de la décision de refus, il est possible de s'adresser au ministère des Affaires étrangères... dont les coordonnées ne sont pas mentionnées. Les autres possibilités de recours ne sont pas mentionnées, en particulier le recours contentieux devant le Conseil d'Etat et la saisine préalable de la commission des recours contre les refus de visa.

Cette insuffisance d'information sur les voies de recours peut être tout à fait dommageable car la saisine de la commission des recours et du Conseil d'Etat sont enfermés dans des délais assez courts. Une personne qui, suivant l'information délivrée par le consulat,

saisirait le ministère des Affaires étrangères et attendrait sa réponse avant d'envisager une saisine des juridictions administratives, serait hors délai pour le faire. Sa seule possibilité de voir sa situation réexaminée serait alors de redéposer une demande de visa, avec les mêmes chances de rejet que lors de la première procédure.

Selon le consulat : « *Si la famille ou l'invitant se trouve en France, et s'il nous contacte par mail ou téléphone pour demander le réexamen du dossier, nous lui indiquons qu'il peut faire un recours gracieux auprès de la Consule mais que nous ne pouvons pas leur indiquer le motif de refus. Pour cela, ils doivent s'adresser au ministère* ». Ainsi, seules les personnes vivant en France peuvent obtenir cette information, pour peu qu'elles aient réussi à joindre le consulat. Et même dans ce cas, on constate un défaut d'information concernant les possibilités de recours.

LA PRÉSENTATION AU RETOUR

Certains demandeurs doivent se présenter au consulat à leur retour afin de faire viser leur passeport. Ceci a un double objectif : d'une part s'assurer que la personne est bien rentrée avant la fin de validité de son visa et, d'autre part, vérifier qu'elle est effectivement entrée dans l'Espace Schengen par la France.

Si la personne ne se présente pas à son retour, par volonté ou par simple oubli, elle ne pourra plus obtenir un autre visa pour la France.

Une personne pourra également avoir des difficultés à obtenir un autre visa si le tampon d'entrée dans l'espace Schengen n'est pas celui de la France. Dans ce cas, le consulat considère en effet qu'il y a eu détournement de la procédure puisque le demandeur ne s'est pas rendu en France mais dans un autre Etat Schengen. Or, ceci s'explique tout simplement par le fait que les personnes transitent par un autre Etat : soit lorsqu'elles prennent l'avion et que le voyage n'est pas direct, soit lorsqu'elles prennent le car qui, à l'évidence, ne peut pas prendre son envol juste avant la frontière Schengen pour atterrir en plein Paris !

II. Les cas particuliers

Les enfants voyageant pendant les vacances scolaires avec l'association humanitaire « Les Enfants de Tchernobyl », ainsi que les jeunes partant faire des études en France, bénéficient de facilités pour obtenir leur visa. Mais ces facilités ne risquent-elles pas d'être remises en cause ?

LES « ENFANTS DE TCHERNOBYL »

Depuis 17 ans, l'association « Les Enfants de Tchernobyl » fait voyager pendant les vacances scolaires d'été des enfants atteints par la radioactivité du réacteur qui a explosé en 1986. Pour ces enfants qui

vivent en zone 4, le seul fait de passer trois semaines en Alsace et de manger sainement semble faire baisser leur taux de Césium de 30%. Tous ces enfants étant toujours revenus après leur séjour, le consulat est en confiance et il n'y a donc pas de difficulté à obtenir les visas, ni pour la centaine d'enfants voyageant ainsi chaque année, ni pour les accompagnateurs qui n'ont jamais fait l'objet d'un refus. Des facilités leur sont même accordées : il n'est pas nécessaire de faire traduire leurs documents d'état civil et les visas leur sont délivrés gratuitement. De plus, les associations disposent d'une plage horaire spécifique pour déposer les dossiers.

L'association nous a néanmoins fait part de ses inquiétudes si les visas biométriques devaient être mis en place en Ukraine, car les enfants sont issus de familles défavorisés et pour certains handicapés : le déplacement à Kiev pour le relevé des empreintes biométriques serait donc très problématique. En Biélorussie, où les visas biométriques sont déjà en place, le consulat dispose d'une « valise biométrique » permettant aux agents consulaires d'aller faire les visas sur le lieu de vie des enfants. Mais en Ukraine, le consulat n'est pas sûr de pouvoir mettre en place le même dispositif, prétextant que la distance entre Tchernobyl et Kiev (130 km environ) est bien moins grande qu'entre Tchernobyl et Minsk (300 km).

LES ÉTUDIANTS

La mission de CampusFrance en Ukraine, telle que décrite par les personnes qui y travaillent, consiste en la promotion de l'enseignement supérieur français et la coopération entre les universités ukrainiennes et françaises.

Les étudiants peuvent ainsi se renseigner sur les études en France par l'intermédiaire de l'Espace CampusFrance. Ceux qui souhaitent demander un visa étudiant remplissent un formulaire où sont décrites les ressources, le projet d'études, le parcours universitaire et professionnel passé et envisagé. Le travail du responsable de CampusFrance a pour but d'aider les requérants à présenter des demandes sous une forme qui conviendra à la rigueur et à la logique administrative qui sied aux services consulaires.

Sont dispensés de cette procédure les étudiants boursiers et ceux qui partent dans le cadre d'un projet de coopération. Les boursiers déposent directement leur dossier au consulat, l'octroi de la bourse ayant déjà validé en amont le sérieux du projet d'études et sécurisé la partie « ressources financières ».

On constate cependant une baisse importante de la délivrance des visas à des étudiants, leur nombre étant passé approximativement de 400 à 300 entre 2007 et 2008, avec notamment une chute nette des visas accordés aux jeunes filles au pair. Cette baisse

QUESTION ÉCRITE N° 06676 DE MME PATRICIA SCHILLINGER, SÉNATRICE DU HAUT-RHIN⁴ :

Mme Patricia Schillinger attire l'attention de M. le ministre des Affaires étrangères et européennes sur les préoccupations de l'association humanitaire « Les enfants de Tchernobyl ». Cette association alsacienne a pour but d'aider les populations d'Ukraine et de Russie touchées par les retombées radioactives du réacteur nucléaire de Tchernobyl. En effet, l'une de ses principales actions est d'inviter en France, chaque été, des enfants ukrainiens et russes pour des séjours de 3 à 8 semaines. Aujourd'hui, le projet de mise en oeuvre des visas biométriques pour les ressortissants ukrainiens et russes venant en France inquiète les organisateurs qui ont déjà défini plusieurs dates de séjour pour accueillir ces enfants (une partie en juillet 2009 et une autre en août). La sélection des enfants dans les villages du nord de l'Ukraine et du sud-ouest de la Russie a débuté. Malheureusement, cette association est confrontée à un manque d'information précise sur l'éventuelle mise en oeuvre dès 2009 de visas biométriques français par les consulats de France à Kiev et à Moscou. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer sur la mise en oeuvre ou non de la délivrance des visas pour les enfants ukrainiens et russes invités par l'association « Les enfants de Tchernobyl » à séjourner en France durant l'été 2009.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE :

La mise en oeuvre de la biométrie dans nos postes diplomatiques et consulaires nécessite la comparution personnelle des requérants devant l'autorité consulaire pour l'enregistrement des données biométriques : photographie et empreintes digitales ; seuls les enfants de moins de six ans sont actuellement dispensés du recueil de ces informations. Une centaine de nos ambassades et de nos consulats délivrent d'ores et déjà des visas biométriques et le déploiement du système dans l'ensemble du réseau consulaire doit être achevé dès 2010. Toutefois, la biométrie ne sera pas mise en oeuvre à notre ambassade à Kiev et à notre consulat général à Moscou en 2009, ces deux postes ne disposant pas dans l'immédiat des locaux suffisants pour installer les équipements techniques nécessaires et recevoir le public dans des conditions satisfaisantes. Elle est seulement prévue pour 2010, ce délai devant être mis à profit pour mettre en place une solution adaptée à ces contraintes. Comme par le passé, les demandes de visa présentées par l'Association « Les enfants de Tchernobyl » sont examinées avec la plus grande bienveillance par nos postes en Russie et en Ukraine, bien au fait du caractère estimable et généreux des activités de cette association.

⁴ Des questions écrites portant sur ce thème ont été déposées par Mr Eric Strausmann, Mr Emile Blessig et Mr André Schneider, députés du Bas-Rhin.

s'expliquerait par une grande suspicion de détournement de procédure de la part des jeunes filles qui auraient pour objectif, sous couvert d'études, de s'installer en France et de s'y marier. Cette information nous a été donnée par différents services consulaires, associations et journalistes français.

Face à ces difficultés, CampusFrance a mis en place un système permettant d'agir en amont de la demande de visa, notamment en évaluant la cohérence du projet d'études afin d'anticiper un éventuel refus. Ils aident ainsi les demandeurs à mettre en valeur leur projet et à présenter leur dossier le mieux possible car parfois, ce qui apparaîtra incohérent aux services consulaires est dû à un manque d'explications sur le projet. Enfin, ils formulent un avis sur le projet.

Le consulat exige en outre que les demandeurs attestent d'un minimum de ressources de 450 € par mois pendant toute la durée des études, et que la somme ait été versée sur un compte bancaire depuis au moins 6 mois. Mais cette exigence ne tient pas compte de la crise bancaire (dévaluation de la monnaie) qui secoue l'Ukraine. Les Ukrainiens ont donc une grande méfiance à l'égard de leurs banques et ils ont tendance à garder leur argent chez eux. D'où la difficulté de présenter clairement sa situation financière aux autorités consulaires françaises qui sont en attente de documents bancaires standards. L'étudiant doit enfin s'acquitter d'une taxe de 99 €.

Selon le responsable de CampusFrance, la méfiance qui caractérise l'instruction des demandes de visa mention « étudiant » et la baisse du nombre de visas accordés en découlant, vont contre les intérêts de la France. D'une part parce que cela n'incite pas les étudiants ukrainiens à apprendre le français en Ukraine (la langue française étant fortement concurrencée par l'anglais, le chinois et l'allemand) et, d'autre part, parce que cela prive la France d'étudiants brillants, le niveau scolaire des Ukrainiens étant très bon.

La sévérité des pratiques consulaires semble disproportionnée par rapport au faible nombre d'étudiants ukrainiens en France : on compte environ 1200 étudiants ukrainiens en France, dont 300 à 400 nouveaux étudiants par an.

III. Les principaux problèmes observés

DE NOMBREUX OBSTACLES AUX VOYAGES D'AFFAIRES, CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET SPORTIFS

Malgré l'accord de facilitation de délivrance de visa, signé « *en vue d'approfondir les relations d'amitié unissant les parties et dans l'intention de promouvoir les contacts entre leurs peuples comme condition importante d'un développement constant de leurs liens*

économiques, humanitaires, culturels, scientifiques et autres, en facilitant la délivrance de visas aux citoyens ukrainiens »⁵, les acteurs ukrainiens des échanges économiques culturels et scientifiques éprouvent de grandes difficultés à obtenir des visas.

Concernant les voyages d'affaires :

Les hommes d'affaires ukrainiens s'estiment mal traités par les autorités consulaires françaises. La France a en effet la réputation d'être plus sévère que les autres pays européens et affiche l'un des taux de refus parmi les plus élevés, faisant payer un lourd tribut à la coopération économique et culturelle franco-ukrainienne.

Au consulat, un poste est pourtant dédié aux relations avec les élites : hommes d'affaires importants, institutionnels... Malheureusement, nous n'avons pas pu discuter avec la personne en charge de ce poste, qui venait tout juste de prendre ses fonctions et n'avait donc pas suffisamment de recul. Il faut néanmoins souligner l'importance de ce poste au vu des difficultés que relatent les hommes d'affaires ukrainiens qui s'étonnent, voire s'indignent, des embûches administratives rencontrées lors de leurs demandes de visa.

Ainsi, un homme d'affaires s'est vu refuser un visa alors qu'il souhaitait venir en France pour négocier des contrats en vue d'acquérir un Falcon et deux Airbus !

Un autre homme d'affaires n'a pas obtenu son visa alors qu'il avait produit une réservation d'hôtel pour une chambre à 4500 €...

Les hommes d'affaires font partie des catégories de personnes qui devraient bénéficier des avantages prévus dans l'accord de facilitation que, dans les faits, leurs intérêts sont aux antipodes des préoccupations consulaires.

Comme le dit l'un d'entre eux : « *Le temps consulaire n'est pas le temps du Blackberry, un jour vous êtes à Kiev et soudainement vous apprenez qu'il vous faut être à Prague le lendemain matin pour un contrat important* ».

Alors qu'ils souhaitent pouvoir obtenir rapidement des visas d'affaires multi-entrées pour être réactifs dans un monde économique globalisé, le consulat répond que leur demande sera traitée comme les autres. De même, là où le consulat exige souvent que les personnes viennent à leur retour apporter la preuve qu'ils sont bien entrés dans l'Espace Schengen par la France, eux déclarent chercher les vols aux prix les plus intéressants, ce qui peut impliquer de ne pas prendre un vol direct Kiev-Paris mais de passer par une compagnie *low cost* qui les fera transiter par Prague. Leur passeport sera donc tamponné par des policiers praguais de l'Espace Schengen et, à leur arrivée à

⁵ Décision 2007/840/CE du Conseil du 29 novembre 2007 concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et l'Ukraine visant à faciliter la délivrance de visas - Accord entre la Communauté européenne et l'Ukraine visant à faciliter la délivrance de visas.

Roissy Charles de Gaulle, les autorités françaises refuseront d'apposer un second tampon Schengen. Et cette absence de tampon français pourra être analysée par le consulat comme un détournement de procédure, risquant d'handicaper le postulant lors d'une future demande de visa.

D'autre part, les exigences de certains hommes d'affaires sont ressenties par les autorités consulaires comme des demandes de passe droit de personnes habituées à être choyées en Ukraine et mécontentes « d'entrer dans le droit commun » quand ils demandent un visa. De leur côté, les hommes d'affaires interrogés déplorent que les autorités consulaires ne se rendent pas compte de l'importance des enjeux et estiment qu'à terme, cette sévérité consulaire nuira aux échanges commerciaux franco-ukrainiens au profit de pays moins fermes dans le traitement des demandes de visa.

Deux logiques s'affrontent donc au sein des institutions françaises en Ukraine. Les uns ont en charge l'instruction des demandes de visa et l'évaluation du risque migratoire, les autres le développement des échanges économiques, la promotion du système universitaire français pour y faire venir des étudiants ukrainiens, ou encore la promotion de la culture française. Mais l'une des deux parties a plus de pouvoir que l'autre ! Et les services en charge des échanges économiques et culturels vivent mal que les personnes avec lesquelles ils montent des projets soient suspectées de fraude et se voient refuser des visas par d'autres Français travaillant dans un bureau mitoyen, sans pouvoir en connaître la raison.

Concernant les voyages scientifiques :

Il n'est pas rare que des personnes déposent une demande de visa afin de se rendre à une conférence où elles sont invitées. Si le visa leur est, semble-t-il, accordé la plupart du temps, les demandeurs peuvent se heurter à quelques difficultés.

Une jeune conférencière devait participer à un séminaire d'une semaine en France. Lors de l'entretien, l'agent consulaire a eu l'air de douter de la réalité de son projet car elle ne parle pas français. Elle a alors dû se justifier en expliquant que le séminaire regroupaient des slavistes, logiquement russophones.

Une employée d'une organisation internationale invitée à participer à un séminaire en France s'est étonnée de la disproportion des vérifications eu égard au but de son voyage et à la qualité des autres intervenants du séminaire (Manuel Barroso, Bertrand Delanoë...) : « *Je pense que c'est normal de faire quelques vérifications mais il ne faut pas que ça dépasse l'entendement humain* ». Elle a obtenu un visa de court séjour mais le consulat a refusé de lui délivrer un visa multi entrées d'un an alors qu'elle est amenée à se déplacer régulièrement en France et qu'elle en a

déjà obtenu de nombreux auprès d'autres Etats européens. Le risque migratoire tant redouté par le consulat français semble pourtant très faible : elle travaille dans la même organisation depuis cinq ans, bénéficie d'un contrat jusque fin 2011 et est rémunérée par l'Union Européenne. Quelles raisons aurait-elle de quitter cette situation confortable pour aller vivre clandestinement en France ?

Concernant les voyages culturels :

Un Ukrainien nous a raconté l'histoire d'un cinéaste invité au Festival mondial de l'image sous-marine à Antibes, qui n'a pu obtenir de visa ni pour lui ni pour son épouse, alors qu'il avait déjà obtenu en 2003 un visa pour ce même festival.

On raconte aussi l'histoire d'une troupe d'enfants danseurs invités à faire une tournée en France. Malheureusement, ils n'ont pas pu obtenir de visa. En signe de protestation, ils ont décidé de présenter leur spectacle devant le consulat français ! Les journalistes ont beaucoup parlé de cet événement, qui a créé un mini scandale diplomatique.

Il ressort de nos contacts avec les mairies de Saint-Etienne, Toulouse, Marseille et Lille⁶ que le cadre du jumelage est quant à lui plutôt favorable, voire protecteur en terme d'évaluation du risque migratoire, étant donné que des institutions sont engagées dans ces procédures par le biais d'invitations officielles rédigées au nom de la ville.

Il arrive néanmoins que des événements prévus dans le cadre du jumelage doivent être annulés, les partenaires ukrainiens restés bloqués en Ukraine à cause d'un refus de délivrance de visa ou, tout simplement, d'un retard dans la délivrance du visa. On remarque qu'il existe une différence de traitement en fonction des interlocuteurs. Le niveau inter institutionnel (consulat/mairies) est celui qui présente le moins de difficultés. Quand le jumelage institutionnel s'élargit sur un plan inter associatif (associations artistiques notamment), les difficultés sont plus nombreuses et les vérifications des autorités consulaires beaucoup plus poussées.

Concernant les voyages sportifs :

Un groupe de jeunes Ukrainiens voulait participer à l'édition de Brest 2008 avec « Tchaïka », un grément ukrainien. Etant donné le caractère particulier du projet (sortie d'un groupe du territoire, sortie d'un bateau dans les eaux internationales), il leur a fallu faire des demandes d'autorisation à la fois auprès du ministère des Affaires étrangères ukrainien et auprès du consulat français en Ukraine. Ce nécessaire aller-retour administratif leur a été préjudiciable puisque le visa leur a été délivré trop tard, en raison de l'inertie et de la

⁶ Saint-Etienne est jumelée avec la ville de Louhansk depuis 1959 ; Toulouse est jumelée avec la ville de Kiev depuis 1975 ; Marseille avec la ville d'Odessa depuis 1972 et Lille avec Kharkov depuis 1978.

lenteur de l'une ou de l'autre administration compétente. Il n'a plus jamais été question, pour ces jeunes extrêmement déçus, de redemander un visa auprès des autorités françaises. L'ironie de cette histoire est que l'un des Ukrainiens que nous avons rencontrés nous a expliqué que, lorsqu'il est devenu évident que le groupe ne pourrait pas partir à temps, il a décidé de partir en vacances au Monténégro. Mais pour y aller il lui fallait son passeport. Le portier ukrainien du consulat lui a expliqué qu'il était possible de lui restituer le passeport immédiatement mais avec le tampon « refus ». Craignant que ce tampon lui porte préjudice lors d'une demande de visa ultérieure pour un autre pays européen, il a dû attendre que le consulat accorde le visa, l'appose sur le passeport et lui rende ce visa devenu inutile.

Une sportive de haut niveau en triathlon raconte, les larmes aux yeux, son « expérience consulaire ».

Cette sportive était visiblement bousculée, à la fois en colère et tellement surprise par l'absurdité de la réaction du service consulaire qu'elle en riait à travers ses larmes. Elle voulait obtenir un visa à entrées multiples d'un an pour se rendre à la Baule dans le cadre d'un partenariat entre son club et le club de la Baule. Ayant participé à de nombreuses compétitions internationales, son passeport était rempli de visas : Japon, U.S.A., plusieurs visas Schengen... Au premier rendez-vous, fixé à 9h30, elle est arrivée à 8h00 et n'a pu déposer son dossier que vers 12h00. Elle a présenté son passeport, l'invitation du club, une réservation d'hôtel pour l'année et des billets d'avion. On lui a posé énormément de questions. Elle a dû revenir car le format de la réservation d'hôtel n'était pas adéquat : le consulat voulait la photocopie de la page internet où figure le logo de l'hôtel. Elle est revenue le lendemain et a pu déposer son dossier directement. Contre toute attente, à la place du visa de circulation d'un an demandé, le consulat lui a délivré un visa valable seulement 10 jours ne lui permettant pas d'effectuer les allers-retours nécessaires. Elle affirme que, désormais, son club demandera des visas au consulat espagnol et plus jamais à la France !

LES JEUNES FEMMES SYSTÉMATIQUEMENT SUSPECTÉES

L'argument qui légitime la fermeté consulaire sur le traitement des demandes de visa s'applique de manière très stricte aux jeunes femmes ukrainiennes. Le risque migratoire est en effet jugé élevé pour toute jeune femme ukrainienne, soupçonnée a priori de vouloir s'unir à un ressortissant français dans le seul but de pouvoir vivre en France. Le consulat craint aussi de cautionner la « traite des blanches » en accordant des visas à de belles jeunes femmes. On peut parler de principe de précaution poussé à son extrême. Mais si cet argument peut être entendu, il nous a semblé que

la suspicion généralisée envers les jeunes femmes était tout à fait disproportionnée. Et le traitement qui leur est réservé est très mal vécu par les Ukrainiennes et les Ukrainiens...

LES RÉFUGIÉS « BLOQUÉS » EN UKRAINE

Les réfugiés en Ukraine obtiennent une carte de séjour et un titre de voyage leur permettant de sortir du territoire et d'y revenir. Or, selon les associations interrogées, ces personnes ne parviennent jamais à obtenir un visa Schengen, le risque migratoire étant jugé beaucoup trop important par les autorités consulaires. Le seul cas connu ayant abouti favorablement concerne une femme titulaire d'un passeport onusien...

Une réfugiée afghane travaillant dans une association était invitée à Strasbourg pour un séminaire avec le soutien du Conseil de l'Europe. Elle avait donc une invitation officielle du Conseil de l'Europe. Le consulat de France lui a pourtant refusé le visa. Officiellement, ce refus était motivé par le fait que son document de voyage ne correspondait pas au « *Conventionnal travel document* ». Mais il semble que le motif réel du refus soit lié au risque migratoire. Or, cette femme n'avait aucune raison de s'installer en France car elle avait un travail en Ukraine et ne parlait pas français. Malgré les interventions du Haut Commissariat aux Réfugiés, qui a demandé l'appui du représentant du Conseil de l'Europe, le consulat français a refusé d'accorder le visa.

LE PIÈGE DES VISAS DE TRANSIT

Lorsque les Ukrainiens se rendent dans un pays européen pour travailler, ils obtiennent un visa long séjour « national » et non un visa Schengen. Dans ce cas, les Ukrainiens voyageant par voie terrestre, en car le plus souvent, doivent demander en plus un visa de transit Schengen aux Etats qu'ils vont traverser. Par exemple, les Ukrainiens qui vont travailler en Espagne ou en Italie pour les saisons agricoles demandent des visas de transit à la France.

Lorsque les gens obtiennent le visa de transit, ils pensent logiquement que ce visa comprend l'aller et le retour. Or, la France, comme l'Allemagne et d'autres pays Schengen, délivre des visas de transit valables uniquement pour un aller et non pour un aller-retour, ce que le consulat omet bien sûr de préciser aux demandeurs. La France considère en effet que le fait de travailler donne droit à un titre de séjour et que les personnes qui en sont munies n'auront aucun problème pour retraverser la France à leur retour. Mais ceux qui travaillent pour de courtes périodes, deux mois le plus souvent, n'ont pas le temps de voir aboutir leur demande de titre de séjour. Et lorsqu'ils retournent en Ukraine en car, ils sont arrêtés pour séjour irrégulier.

Ces personnes, qui n'ont même pas conscience d'avoir enfreint les règles du séjour dans l'espace Schengen, se retrouvent ainsi inscrites sur des fichiers appelés « listes noires », en tant que personnes ayant séjourné illégalement sur le territoire Schengen. Ceci rend difficile, voire impossible, l'obtention d'un nouveau visa Schengen.

IV. Le point de vue des demandeurs ukrainiens

Depuis l'entrée dans l'Union Européenne de la Pologne, de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Roumanie, l'Ukraine se sent isolée. Les Ukrainiens ne peuvent plus voyager librement dans ces pays anciennement soviétiques devenus membres de l'Espace Schengen. Et ils ne comprennent pas pourquoi ils ne pourraient pas bénéficier plus rapidement de la dispense de visa, à l'image de la Serbie par exemple. Ils ressentent ainsi une véritable frustration liée au sentiment de ne pas être des Européens comme les autres.

Ils disent se sentir enfermés, rabaissés, floués par les accords de facilitation et mal traités par une politique européenne inhumaine.

La demande de visa est également vécue comme une expérience très pénible, le contrôle exercé étant jugé disproportionné par rapport à la nature des demandes. Le comportement des compatriotes au guichet, tout comme les questions posées, sont très mal vécues par les demandeurs :

« *Tout est fait pour décourager les gens* ».

« *C'est chaotique* ».

« *Ils ne sont pas polis* ».

« *L'attitude du consulat est incompréhensible parce que peu d'Ukrainiens viennent travailler en France* ».

Tania, une jeune étudiante, décrit la demande de visa comme une épreuve. Elle se dit accablée par toutes ces démarches administratives et redoute de retourner au consulat.

Le consulat serait injuste et trop ferme : « *ils nous déçoivent de la France* ».

Ce sentiment est exprimé aussi bien par des demandeurs de visas touristiques que par des hommes d'affaires. Avec pour grave conséquence que les hommes d'affaires demandent de moins en moins de visa au consulat français, entraînant une baisse des relations commerciales franco-ukrainiennes.

une question de taille n'est pas réglée : dans quels locaux sera installé le matériel biométrique ? Selon la Consule, le consulat n'est pas en mesure, faute de place à l'heure actuelle, d'accueillir un « service » biométrique. Car sans compter l'achat de matériel, l'aménagement des locaux s'élèverait déjà à 35 000 €.

Le consulat étant satisfait de l'externalisation de la prise rendez-vous, il pense donc l'élargir au relevé des données biométriques. Pour l'instant en Ukraine, Pour l'instant en Ukraine seule la Grande Bretagne a mis en place la biométrie et la fait traiter par le Visa Center.

La mise en place de la biométrie impose une comparaison personnelle des demandeurs pour le relevé des leurs empreintes. Or, bien que l'Ukraine soit un pays très étendu, avec des centres économiques, culturels, scientifiques très importants et éloignés de la capitale, la France n'a qu'une représentation diplomatique et consulaire à Kiev. L'instauration de visas biométriques signifiera donc que nombre de demandeurs devront parcourir plus de 1000 kilomètres pour obtenir un visa !

Par ailleurs, il est fort probable que l'Ukraine suive un jour le chemin de la Macédoine, de la Serbie et du Monténégro, dont les citoyens sont depuis le 19 décembre 2009 dispensés de l'obligation de visa pour entrer et circuler dans l'espace Schengen.

Mais pour l'Union européenne, l'Ukraine a sa part de chemin à faire. Elle doit lutter beaucoup plus clairement contre la corruption qui gangrène le pays et adapter son administration à des règles de fonctionnement plus rigoureuses.

D'ici là, prenons garde à une Ukraine qui serait méprisée par l'Union Européenne et dans une phase de glaciation diplomatique avec la Russie. Elle pourrait alors se refermer sur elle-même et certains politiciens ukrainiens pourraient être tentés d'exploiter cette rancoeur avec des visées nationalistes.

Et en attendant la suppression probable de l'obligation de visa pour les ukrainiens, le système des visas doit être repensé en profondeur. Car, si le droit de refuser l'entrée d'un individu sur son territoire relève d'une question de souveraineté nationale, le respect de la loi ne doit pas faire oublier l'obligation de respecter aussi la dignité des personnes.

V. Quelles perspectives ?

La biométrie va être prochainement mise en place en Ukraine. A quelle date ? Avec quels moyens ? C'est encore la grande incertitude. Selon la Consule, elle devrait être mise en place fin 2010 ou début 2011. Or,

Maryna
YKOSHINCHENKO



Iryna
GONCHARENKO



Iryna
KOTSYUBA



Oksana
PANCHENKO



Yuliya
YANKO



Les enfants
de
Tchernobyl

LES ENFANTS
DE TCHERNOBYL

urliel : les.enfants.de.tchernobyl@wanadoo.fr
le Internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr



Les enfants de Tchernobyl
Groupe Juillet 2010
Fortschwahr le 3 07 2010



Association

LES ENFANTS DE TCHERNOBYL

Siège : Résidence "Les Provinces"

1A rue de Lorraine

68840 PULVERSHEIM

Courriel : les.enfants.de.tchernobyl@wanadoo.fr

Site internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr